

Annexe technique

Le prix de la démocratie

Julia Cagé

Fayard - Septembre 2018

www.leprixdelademocratie.fr

Cette Annexe technique présente en détails les différentes sources de données utilisées pour construire les figures du livre. L'intitulé de ces figures est indiqué en gras dans le texte, avec le numéro de page associé. Le lecteur trouvera un grand nombre de ces données en ligne, sur le site leprixdelademocratie.fr.

Elle comprend également un certain nombre de figures supplémentaires auxquelles il est fait référence dans le livre.

Enfin, je propose à la fin de cette Annexe une petite bibliographie indicative – et non exhaustive ! – qui permettra au lecteur intéressé de mieux se retrouver dans les dédales des nombreux ouvrages traitant, parfois de façon comparative, souvent sur une base nationale, de la question des financements publics et privés de la démocratie et des régulations les encadrant.

Cette Annexe n'est pas écrite pour une lecture linéaire ; je conseille plutôt au lecteur de venir y piocher les informations dont il pourrait avoir besoin, comme citoyen, comme étudiant, ou comme chercheur, au fur et à mesure de sa lecture et de ses envies.

Une précision concernant l'ensemble des chiffres présentés dans le livre : j'ai fait le choix de présenter toutes les valeurs monétaires en **euros constants de 2016**. Ce choix vient d'une part de la volonté de favoriser les comparaisons entre pays et d'autre part de corriger pour l'inflation. Etudier l'évolution des dépenses de campagne sur plusieurs dizaines d'années en euros courants n'aurait bien évidemment aucun sens !

Pour que les comparaisons historiques et internationales soient plus facilement interprétables, j'ai aussi le plus souvent fait le choix de normaliser les chiffres (qu'il s'agisse des dépenses

des partis ou du financement public qu'ils reçoivent) par la population adulte des différents pays.

J'aurais pu également – notamment pour les comparaisons sur très longue période – normaliser systématiquement les montants par le revenu national moyen par adulte (comme je l'ai fait dans le cas du Royaume-Uni pour les dépenses électorales des candidats), car celui-ci a également augmenté au cours des dernières décennies (même une fois l'inflation prise en compte). J'ai choisi de ne pas le faire ici afin que les principales statistiques que je présente soient plus facilement interprétables à la lecture. Il faut également noter que la progression du revenu national moyen réel (après prise en compte de l'inflation) a été relativement limitée dans les pays riches depuis les années 1980 (généralement moins de 1% par an), par opposition à la forte croissance des années 1950-1980, si bien que la normalisation par le revenu national moyen joue un rôle moins important pour les dernières décennies que pour les précédentes. Le lecteur intéressé trouvera des séries complètes portant sur le revenu national moyen des différents pays sur le site wid.world.

Table des matières

Liste des figures	5
Participation électorale	7
Montant des dépenses électorales : sources de données et figures supplémentaires	8
<i>Allemagne</i>	8
<i>Etats-Unis</i>	9
<i>France</i>	9
<i>Royaume-Uni</i>	9
<i>Figures supplémentaires</i>	10
Des meetings de campagne à l'utilisation des réseaux sociaux : la nature des dépenses électorales	12
<i>Canada</i>	12
<i>Etats-Unis</i>	12
Catalist, NGP VAN et i360	13
<i>France</i>	16
Le financement privé de la démocratie : les dons privés aux partis politiques	17
<i>Allemagne</i>	17
<i>Belgique</i>	17
<i>France</i>	18
<i>Italie</i>	18
<i>Royaume-Uni</i>	18
<i>Figures supplémentaires</i>	19
Le financement privé de la démocratie : dépense fiscale associée aux dons	23
<i>Allemagne</i>	23
<i>Canada</i>	23
<i>Italie</i>	23
Les dons aux partis politiques en France : données fiscales ou données des comptes des partis ?	24
<i>Sur- ou sous-déclaration ?</i>	25
<i>Les dons en France par niveau de revenu</i>	26
<i>Les avantages des comptes des partis</i>	28
Le financement privé de la démocratie en Italie : nombre et montant des dons aux partis par niveau de revenu	30
Le financement public de la démocratie	32
<i>Allemagne</i>	32
<i>Belgique</i>	32
<i>Canada</i>	33
<i>Espagne</i>	35
<i>Etats-Unis</i>	35
<i>France</i>	36
Financement direct des partis	37
Remboursement des dépenses de campagne	37
<i>L'importance variable du financement public de la démocratie</i>	37
2 pour 1000, 5 pour 1000, 8 pour 1000 : la démocratie par l'impôt à l'italienne	39
<i>Le 8 pour 1000</i>	39
<i>Le 5 pour 1000</i>	40
Nombre d'adhérents aux partis politiques	42

Confiance dans les institutions	44
<i>Etats-Unis</i>	44
<i>Confiance dans les médias</i>	44
<i>Confiance dans les syndicats et les autres institutions</i>	46
Le fonctionnement du Conseil économique, social et environnemental (CESE)	49
Qui sont nos députés ?	50
<i>Royaume-Uni</i>	50
<i>France</i>	50
<i>Taux de renouvellement des élus</i>	51
Bibliographie non exhaustive	52
<i>Lectures par pays sur le fonctionnement des systèmes électoraux, des partis politiques et les financements publics et privés de la démocratie</i>	52
Comparaisons internationales	52
Allemagne	52
Belgique	52
Canada	53
France	53
Royaume-Uni	54
<i>Quelques conseils de lecture sur la crise de la démocratie, le déficit de représentation et les solutions à y apporter</i>	54
En anglais	54
En français	55

Liste des figures

Figure 1 : Total des dépenses des candidats, Royaume-Uni, Elections législatives, 1868-2015	10
Figure 2 : Dépenses moyennes par candidat et nombre de candidats, Royaume-Uni, Elections législatives, 1868-2015	11
Figure 3 : Total des dépenses électorales annuelles aux Etats-Unis (d'après la FEC) dont le bénéficiaire est l'entreprise Catalist (dépenses du Parti Démocrate, des candidats Démocrates ou de leurs comités électoraux)	14
Figure 4 : Total des dépenses électorales annuelles aux Etats-Unis (d'après la FEC) dont le bénéficiaire est l'entreprise NGP VAN (et les entreprises NGP et Voter Activation Network avant 2010 et la fusion des deux entreprises) (dépenses du Parti Démocrate, des candidats Démocrates ou de leurs comités électoraux).....	15
Figure 5 : Total des dépenses électorales annuelles aux Etats-Unis (d'après la FEC) dont le bénéficiaire est l'entreprise i360 (dépenses du Parti Républicain, des candidats Républicains ou de leurs comités électoraux)	15
Figure 6 : Part des dons supérieurs à 10 000 euros dans le total des dons aux partis politiques, Allemagne, 1983-2015.....	20
Figure 7 : Don moyen et total des dons versés aux partis politiques par décile de dons, Dons des individus, Royaume-Uni, 2017.....	21
Figure 8 : Montant total annuel des dons par adulte reçus par les principaux partis politiques de droite et de gauche (moyenne 2012-2016), Comparaison internationale (Royaume-Uni, Allemagne, Italie, France, Espagne et Belgique)	22
Figure 9 : Dons et cotisations versés aux partis politiques, données fiscales versus comptes des partis, France, 2013-2016.....	25
Figure 10 : Pourcentage des foyers fiscaux déclarant un don ou une cotisation aux partis politiques, France, 2013-2016	27
Figure 11 : Pourcentage du total des dons représenté par chaque niveau de revenu, France, 2013-2016.....	28
Figure 12 : Endettement des principaux partis politiques, France, 1990-2015.....	29
Figure 13 : Dons de personnes physiques versés aux partis politiques : montant total des dons et nombre de contribuables, Italie, 2013-2016.....	30
Figure 14 : Montant moyen des dons de personnes physiques versés aux partis politiques, parmi les donateurs, par niveau de revenu annuel, Italie, 2013-2016.....	31
Figure 15 : Total de l'aide publique directe reçue par les partis politiques allemands présents au Bundestag, Allemagne, 1984-2015.....	32
Figure 16 : Total de l'aide publique directe par adulte versée aux partis politiques, Canada, 2004-2015.....	33
Figure 17 : Montant total annuel du financement public (en millions d'euros) reçus par les principaux partis politiques (moyenne annuelle 2012-2016), Canada.....	34
Figure 18 : Montant annuel moyen du financement public par adulte reçu par les principaux partis politiques (moyenne annuelle 2012-2016), Canada.....	34
Figure 19 : Evolution du pourcentage des foyers fiscaux américains qui contribuent au Presidential Fund, Données de la FEC et données fiscales de l'IRS, Etats-Unis, 1975-2016.....	36
Figure 20 : Importance des subventions publiques directes dans le financement total des partis (moyenne annuelle 2012-2016), Comparaison internationale	38
Figure 21 : Formulaire de Déclaration d'impôt sur le revenu : 2 pour 1000, Italie	39

Figure 22 : Italie, 5 pour 1000 : pourcentage des contribuables, montant destinés et montants effectivement versés, 2006-2014.....	41
Figure 23 : Nombre d'adhérents aux partis politiques (mesuré par le nombre d'inscrits aux congrès), France, 2002-2018.....	42
Figure 24 : Confiance dans les médias – France, par type de médias.....	45
Figure 25 : Confiance dans les médias - Etats-Unis, par type de médias.....	46
Figure 26 : Confiance dans les institutions - Etats-Unis, médias de masse et syndicats	47
Figure 27 : Confiance dans les syndicats et dans les partis politiques (à partir des enquêtes post-électorales), France, 1962-2012.....	48

Participation électorale

Les données de participation électorale aux élections législatives depuis 1945 (**Figure 1**, p.19) proviennent de plusieurs sources.

Pour la **France**, les données proviennent du [Centre de Données Socio Politiques](#) (CDSP) de Sciences Po, du site du Ministère de l'Intérieur et de [data.gouv.fr](#).

Pour les **Etats-Unis**, les données proviennent du United States Elections Project, qui couvre la période 1789-2014 : <http://www.electproject.org/national-1789-present>. Pour 2016, les données sont disponibles ici : <http://www.electproject.org/2016g>.

Pour le **Royaume-Uni**, les données de participation électorale proviennent de mon article de recherche avec Edgard Dewitte ([Julia Cagé et Edgard Dewitte, 2018 : « It Takes Money to Make MPs : New Evidence from 150 Years of British Campaign Spending »](#)). Les données de cet article proviennent des rapports sur les dépenses électorales des candidats publiés par la Chambre des communes (« *Election expenses – Return of the expenses of each candidate at the general election* »). Ces données existent en format papier depuis 1857 et sont disponibles en ligne depuis l'élection de 2001 sur le site de la Commission électorale.

Pour l'ensemble de ces pays, j'ai fait le choix de mesurer la participation électorale par le nombre de suffrages exprimés (en pourcentage des inscrits) plutôt que par le nombre de votants (alors que le taux d'abstention est d'ordinaire calculé en France comme le nombre de votants divisé par le nombre d'inscrits ; autrement dit les suffrages blancs et nuls ne sont pas comptabilisés comme de l'abstention).

Si j'ai fait ce choix, c'est non seulement parce qu'il facilite les comparaisons internationales, mais surtout parce que je pense qu'il faudrait que soient pris en compte dans le futur les votes blancs. Ce qui pourrait aller de pair avec le vote obligatoire, mais c'est un autre débat !

Montant des dépenses électorales : sources de données et figures supplémentaires

Différentes élections ont lieu chaque année dans les différents pays, à des dates et avec des règles changeantes. Ainsi, en comparaison internationale, cela n'a pas de sens de calculer le montant des dépenses électorales sur une base annuelle. C'est pourquoi dans le livre j'ai fait le choix, afin que les montants soient comparables dans le temps et entre les pays, de me concentrer principalement sur les élections législatives. Toutefois, dans le cas de la France, j'ai également collecté des données sur l'ensemble des autres élections ; pour les Etats-Unis, mon analyse couvre à la fois les élections législatives et les élections présidentielles.

Une autre différence importante entre les pays vient du fait que, alors que dans un certain nombre de démocraties – par exemple la France ou le Royaume-Uni – les dépenses sont principalement à la charge des candidats (même si un certain nombre d'entre eux reçoivent le soutien financier de leur parti) et ce sont donc les candidats qui présentent à la commission électorale en charge de ces questions un rapport détaillé de leurs dépenses là où elles sont limitées et/ou contrôlées, dans d'autres pays – par exemple l'Allemagne du fait du scrutin à la proportionnelle – ce sont les partis politiques qui engagent la plus grande partie des dépenses électorales.

Allemagne

En Allemagne, aucune régulation ne limite les dépenses des candidats et des partis politiques au cours des campagnes électorales. Les dépenses électorales se font très largement au niveau des partis politiques. C'est pourquoi dans le livre, je présente le montant des dépenses de campagne des différents partis politiques. Ces données proviennent des comptes des partis que j'ai numérisés et mis en forme à partir des fichiers pdf librement disponibles en ligne sur le site du Bundestag.¹

Concernant les dépenses des candidats eux-mêmes dans les circonscriptions électorales – qui sont certes faibles mais pas inexistantes – je n'ai malheureusement pas trouvé de sources me permettant de construire les séries de données de manière systématique et comparable dans le temps.

¹ Par exemple ici : <https://www.bundestag.de/parlament/presidium/parteienfinanzierung/rechenschaftsberichte>.

Etats-Unis

Aux Etats-Unis, les données des dépenses électorales des partis politiques et des candidats sont librement disponibles en ligne – en format numérique – sur le site de la commission électorale (*Federal Election Commission* : <https://www.fec.gov/>).

France

Pour la France, les données de dépenses électorales proviennent des données des comptes de campagne – « Publication simplifiée des comptes de campagne » – publiées par la [Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques](#) (CNCCFP) après chaque élection depuis le début des années 1990. Cette publication se fait au « Journal officiel de la République française – Edition des documents administratifs ». J’ai numérisé et mis en forme ces données dans le cadre de mon article de recherche avec Yasmine Bekkouche : [« The Price of a Vote : Evidence from France, 1993-2014, » CEPR Discussion Paper #12614, 2018.](#)

On trouve également dans les comptes des partis politiques – disponibles en ligne au format pdf sur le site de la [CNCCFP](#) de 1990 à 2007 et au format excel depuis 2008 – le montant des dépenses électorales engagées chaque année par les partis.

Royaume-Uni

Les élections législatives au Royaume-Uni sont appelées « *general elections* ».

Comme pour les données de participation électorale, l’information sur les dépenses des candidats provient de mon article de recherche avec Edgard Dewitte: [« It Takes Money to Make MPs : New Evidence from 150 Years of British Campaign Spending, » Document de travail, 2018.](#) Nous avons collecté cette information à partir des rapports sur les dépenses électorales des candidats publiés par la Chambre des communes (« *Election expenses – Return of the expenses of each candidate at the general election* »). Ces données existent en format papier depuis 1857 et sont disponibles en ligne depuis l’élection de 2001 sur le site de la Commission électorale.

Le lecteur intéressé trouvera pour les années récentes l'information sur les dépenses des candidats ici :

<https://www.electoralcommission.org.uk/find-information-by-subject/political-parties-campaigning-and-donations/candidate-spending-and-donations-at-elections>

On trouve également depuis le début des années 2000 les données de dépenses des partis politiques au Royaume-Uni sur le site de la Commission électorale :

<https://www.electoralcommission.org.uk/find-information-by-subject/political-parties-campaigning-and-donations/political-party-spending-at-elections>

Figures supplémentaires

La *Figure 1* présente l'évolution des dépenses totales par candidat et la *Figure 2* l'évolution des dépenses moyennes par candidat et du nombre de candidats par élection (note 1 p.41 du livre).

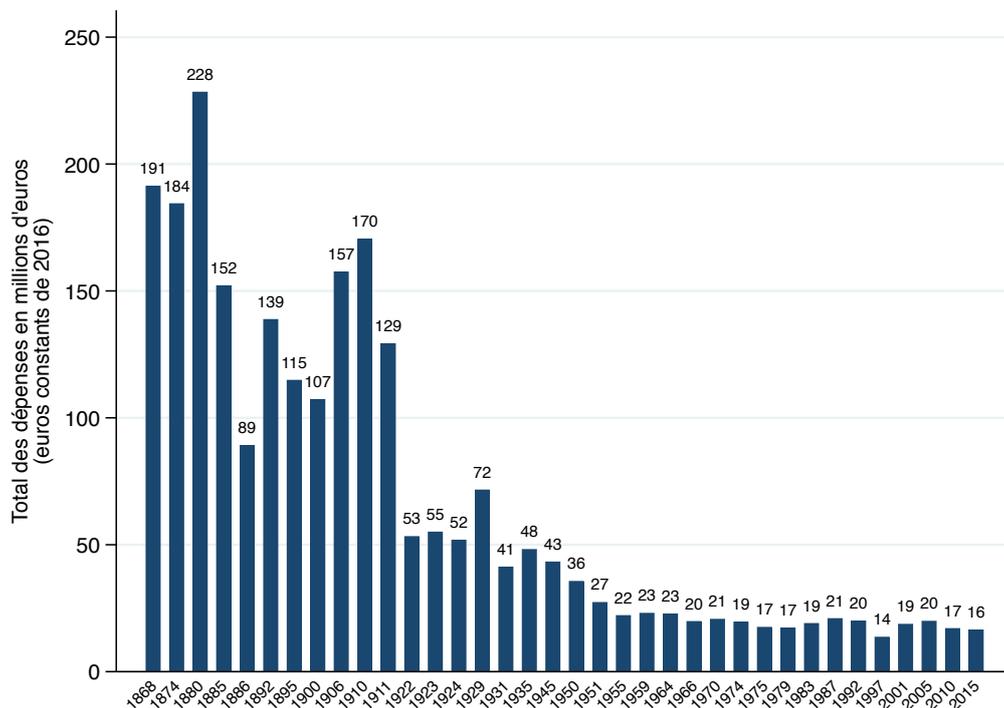


Figure 1 : Total des dépenses des candidats, Royaume-Uni, Elections législatives, 1868-2015

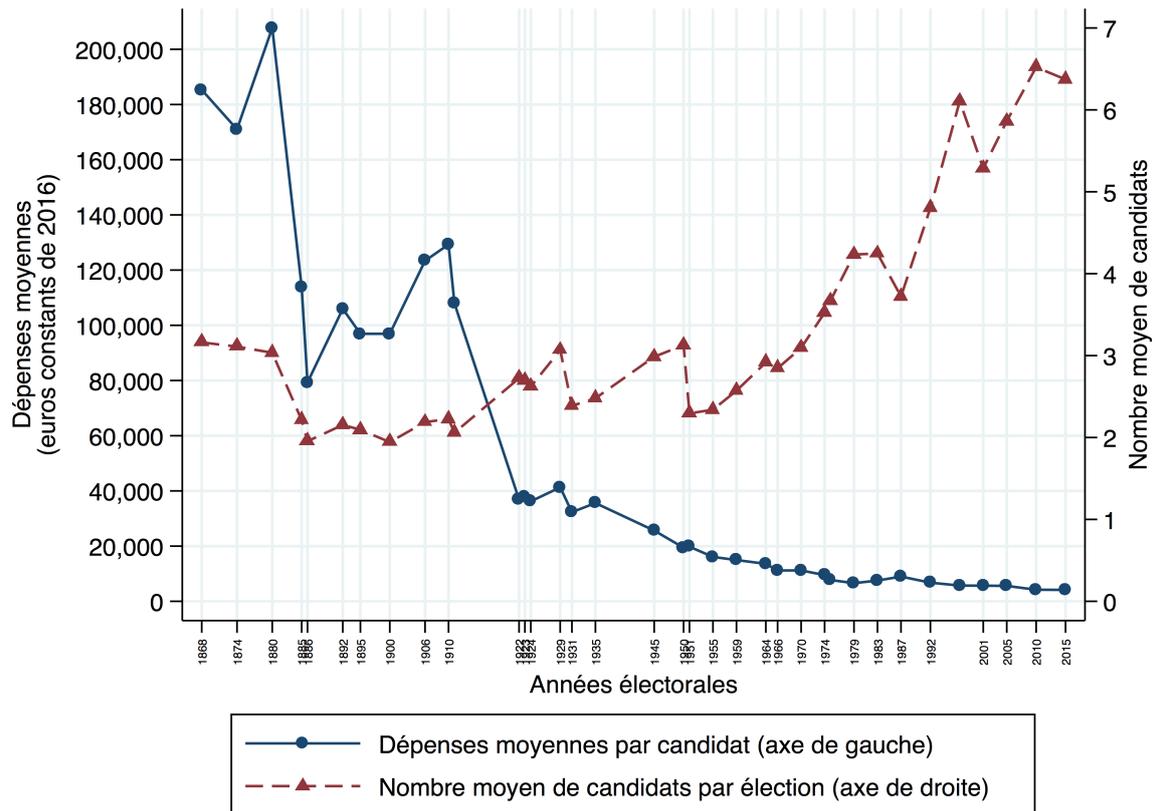


Figure 2: Dépenses moyennes par candidat et nombre de candidats, Royaume-Uni, Elections législatives, 1868-2015

Des meetings de campagne à l'utilisation des réseaux sociaux : la nature des dépenses électorales

Dans le Chapitre 8, je détaille les formes diverses que peuvent prendre les dépenses électorales des partis et des candidats (notamment dans la partie du chapitre intitulée « Des meetings de campagne à l'utilisation des réseaux sociaux»). J'utilise pour cela principalement des données de trois pays : les Etats-Unis, la France, et le Canada.

Canada

Au Canada, les données sur les dépenses électorales sont disponibles sur le site « Elections Canada », par exemple ici pour les comptes des partis :

<http://www.elections.ca/content.aspx?section=fin&document=index&dir=oth/pol/asset&lang=f>

ici pour les dépenses électorales par catégorie de dépenses :

<http://www.elections.ca/wpapps/WPF/FR/Home/Index?returntype=1>

et ici pour le montant des remboursements publics :

<http://www.elections.ca/content.aspx?section=fin&dir=oth/pol/remb&document=index&lang=f>

Ce sont ces données qui m'ont permis par exemple de construire la **Figure 60** (p.316) du livre sur la part des dépenses électorales des partis politiques représentée par la publicité à la radio et à la télévision.

Etats-Unis

Aux Etats-Unis, comme pour les montants totaux, on trouve énormément d'informations sur la nature des dépenses des candidats sur le site de la [FEC](#), par exemple ici :

https://www.fec.gov/data/disbursements/?data_type=processed&two_year_transaction_period=2018&min_date=01%2F01%2F2017&max_date=03%2F06%2F2018

Le site d'[Open Secret](#) est également une source de données très utile. Le lecteur intéressé trouvera par exemple ici les dépenses relatives à la campagne d'Hillary Clinton en 2016 :

<https://www.opensecrets.org/pres16/depenses?id=N00000019>

et ici celles relatives à la campagne de Donald Trump :

<https://www.opensecrets.org/pres16/depenses?id=N00023864>

Malheureusement, [Open Secret](#) regroupe les dépenses en un très petit nombre de catégories ; on ne peut ainsi par exemple pas distinguer comme je le fais dans le livre les dépenses « sur internet » d'une part et les dépenses plus traditionnelles de l'autre. D'où la nécessité de collecter et de mettre en forme l'information brute disponible sur ces dépenses sur le site de la [FEC](#). Par exemple ici pour les dépenses engagées par le Comité de soutien à la candidature de Donald Trump (DONALD J. TRUMP FOR PRESIDENT, INC. (COO580100)) :

https://www.fec.gov/data/disbursements/?two_year_transaction_period=2016&data_type=processed&committee_id=C00580100&min_date=01%2F01%2F2015&max_date=12%2F31%2F2016

et ici pour celles engagées par « HILLARY CLINTON FOR PRESIDENT (C00431569) » d'une part et par « HILLARY FOR AMERICA (C00575795) » de l'autre :

https://www.fec.gov/data/disbursements/?two_year_transaction_period=2016&data_type=processed&committee_id=C00431569&committee_id=C00575795&min_date=01%2F01%2F2015&max_date=12%2F31%2F2016

Catalist, NGP VAN et i360

Dans le livre (Chapitre 8, p.319-220), je note que depuis 2006, les candidats du Parti démocrate ou leurs comités électoraux ont dépensé près de 4,1 millions d'euros pour avoir accès aux données de Catalist. Ces données sont disponibles sur le site de la [FEC](#), par exemple ici pour le cycle électoral 2017-2018 :

https://www.fec.gov/data/disbursements/?two_year_transaction_period=2018&data_type=processed&recipient_name=CATALIST&min_date=01%2F01%2F2017&max_date=03%2F09%2F2018

La **Figure 3** représente l'évolution annuelle des dépenses consacrées à Catalist entre 2007 et mars 2018 (note 1, p.320 du livre).

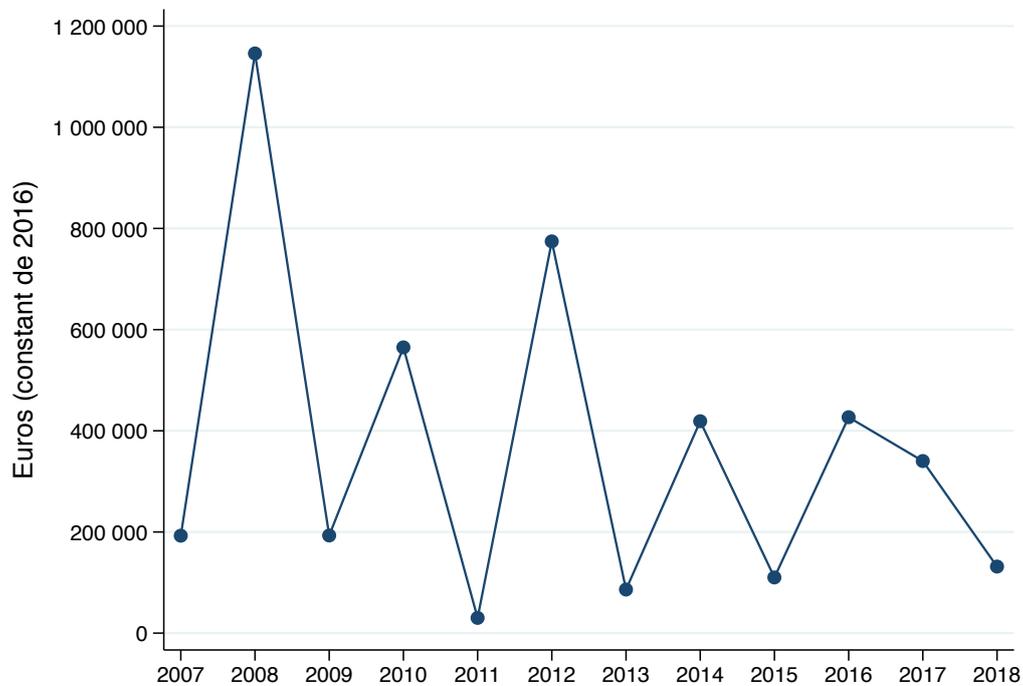


Figure 3 : Total des dépenses électorales annuelles aux Etats-Unis (d'après la FEC) dont le bénéficiaire est l'entreprise Catalist (dépenses du Parti Démocrate, des candidats Démocrates ou de leurs comités électoraux)

En faisant une recherche similaire respectivement pour les dépenses des Démocrates dont le bénéficiaire est l'entreprise NGP VAN et pour celles des Républicains dont le bénéficiaire est l'entreprise i360, on obtient la **Figure 4** et la **Figure 5** (p.320 du livre).

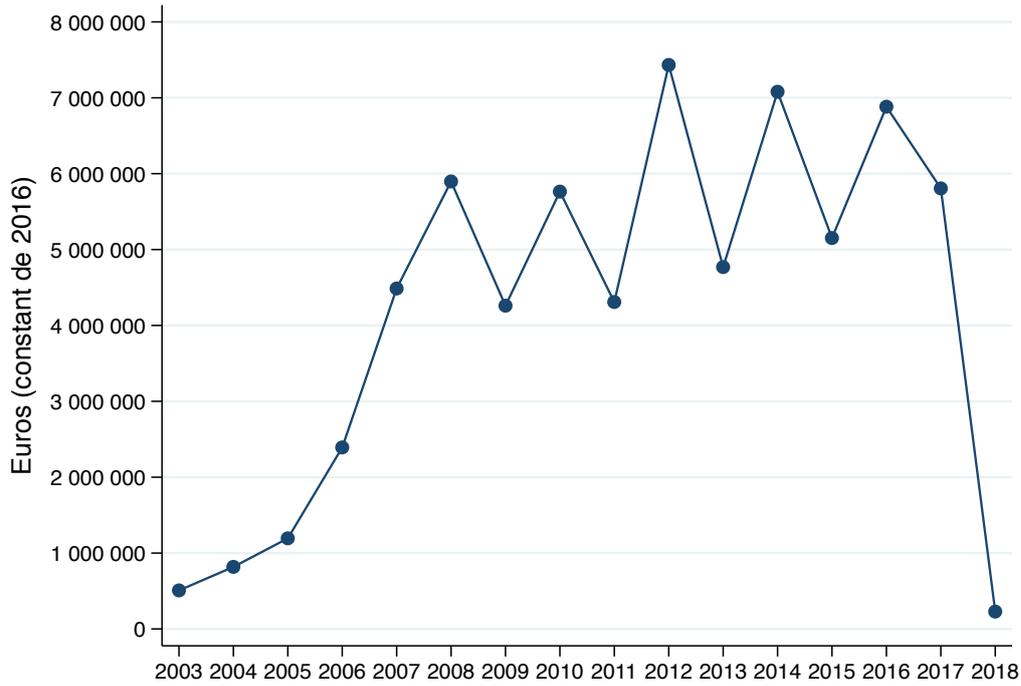


Figure 4 : Total des dépenses électorales annuelles aux Etats-Unis (d'après la FEC) dont le bénéficiaire est l'entreprise NGP VAN (et les entreprises NGP et Voter Activation Network avant 2010 et la fusion des deux entreprises) (dépenses du Parti Démocrate, des candidats Démocrates ou de leurs comités électoraux)

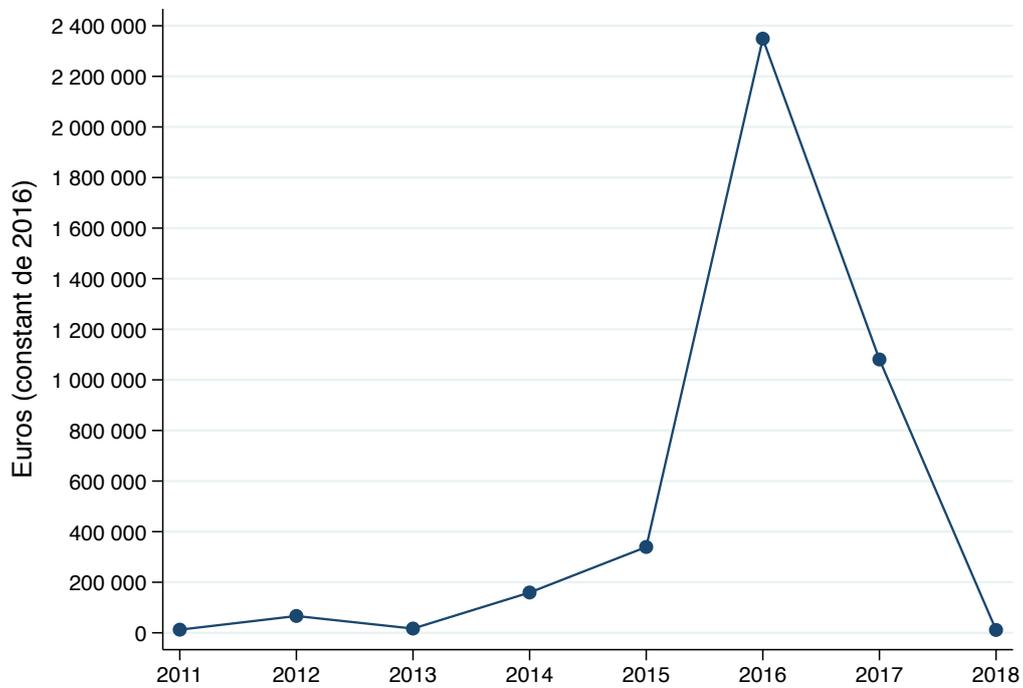


Figure 5 : Total des dépenses électorales annuelles aux Etats-Unis (d'après la FEC) dont le bénéficiaire est l'entreprise i360 (dépenses du Parti Républicain, des candidats Républicains ou de leurs comités électoraux)

France

Pour la France, on trouve des informations sur la nature des dépenses électorales engagées par les candidats (**Figures 62 à 64** du livre) dans les rapports d'activité publiés chaque année par la [CNCCFP](#), ainsi que dans les rapports sur les dépenses électorales publiés par le Ministère de l'intérieur, et dans les comptes des candidats publiés au Journal Officiel.

Le financement privé de la démocratie : les dons privés aux partis politiques

Je présente ici les principales sources de données utilisées pour construire les séries du livre sur le financement privé des partis politiques (par exemple la **Figure 32** et la **Figure 33**, p.127-129). Malheureusement, les informations disponibles sont loin d'être homogènes d'un pays à l'autre et ainsi, alors que dans certains pays il est facile de distinguer entre dons des individus, dons des entreprises, contributions des élus et cotisations des adhérents, dans d'autres cela n'est pas le cas, certaines de ces catégories étant regroupées en une seule et même variable. C'est pourquoi dans le livre, certaines informations ne sont pas disponibles pour certains partis (par exemple, le montant des contributions des élus pour les partis belges).

Les montants des dons sont pour l'essentiel disponibles dans les comptes des partis, et j'indique donc ici au lecteur intéressé où il pourra trouver ces comptes.

Allemagne

En Allemagne, les partis politiques reportent chaque année le montant des dons privés qu'ils reçoivent dans leurs comptes. Les comptes des partis – que j'ai numérisés et mis en forme – sont disponibles en ligne au format pdf pour les années les plus anciennes sur le site du Bundestag, et au format excel pour les années récentes.

Dans les comptes des partis allemands, on trouve :

- Le montant total des dons, et la décomposition entre les dons des personnes physiques (des individus) et les dons des personnes morales (des entreprises).
- Les cotisations des adhérents.
- Les contributions des élus.

Belgique

Les comptes des partis politiques belges sont disponibles – mais de manière assez désorganisée ! – sur le site du Parlement belge². Le lecteur intéressé trouvera sur le site [Pol.Fin](#), développé par des chercheurs de la KUL Leveun – et en particulier par Jef Smulders que je tiens à remercier ici pour ses précieux conseils sur les données belges – des liens vers

² <http://www.lachambre.be/kvvcr/index.cfm?language=fr>

les comptes annuels (en format pdf) des différents partis. J'ai mis ces comptes en forme au format excel et de manière comparable d'une année sur l'autre à partir de ces archives papiers.

France

Les données utilisées pour la France sont décrites un peu plus loin dans cette Annexe technique, lorsque je discute des avantages respectifs des données fiscales et des données des comptes des partis.

Italie

En Italie, comme pour l'Allemagne ou la Belgique, les données sur les montants des dons reçus par les différents partis proviennent des comptes de ces partis.

Royaume-Uni

Différentes sources de données existent pour les comptes des partis au Royaume-Uni.

Pour les années 2007-2015, ces comptes sont disponibles sur le site de la commission électorale (The Electoral Commission) :

<http://search.electoralcommission.org.uk/Search/Accounts?currentPage=1&rows=10&sort=TotalIncome&order=desc&open=filter&et=pp&year=2014®ister=gb®ister=ni®ister=none®Status=registered&rptBy=centralparty&rptBy=accountingunits&optCols=PublishedDate&optCols=FinancialYearEnd&optCols=BandName&optCols=SoaType>

Ces comptes sont plus difficiles à trouver pour les années plus anciennes, et je tiens à souligner ici le formidable travail de recherche mené par Edgard Dewitte qui, de bibliothèques en bibliothèques, a fini par reconstituer les séries complètes.

En ce qui concerne le **Labour**, le parti publie ses comptes chaque année depuis sa création (1900) à l'occasion de sa conférence annuelle. Ces comptes sont accessibles en version papier dans quelques rares bibliothèques :

- A la London School of Economics, où je remercie Daniel Payne et Emma Pizarro pour leur aide précieuse. Malheureusement, certaines années sont manquantes pour la période 1985-2007.

- Au « People's History Museum » (originellement appelé « National Museum of Labour History ») à Manchester, où je remercie Darren Treadwell pour ses conseils inestimables.

Le **Conservative Party** est moins transparent en matière financière, mais il est néanmoins possible d'avoir accès à ses comptes annuels pour les années 1930 à 1950 et 1976 à 2007 aux « Conservative Party Archives » situées à la Weston Library de Oxford University, où je remercie chaleureusement Jeremy McIlwaine pour son aide.

Malheureusement, dans les données des comptes des partis au Royaume-Uni, il n'est pas possible de distinguer pour les années les plus anciennes les dons des personnes physiques des dons des personnes morales. Toutefois, un certain nombre d'informations est disponible depuis le début des années 2000 sur le site de la commission électorale qui reporte en ligne les dons au-dessus d'un certain montant ce qui permet – au moins pour les dons les plus importants – d'avoir une idée de la part représentée par ces deux sources de dons.

Les données sont par exemple disponibles ici :

<https://www.electoralcommission.org.uk/find-information-by-subject/political-parties-campaigning-and-donations>

ou ici :

<http://search.electoralcommission.org.uk/Search/Spending?currentPage=0&rows=10&sort=DateIncurred&order=desc&tab=1&et=pp&et=ppm&et=tp&et=perpar&et=rd&evt=ukparliament&evt=nationalassemblyforwales&evt=scottishparliament&evt=northernirelandassembly&evt=europeanparliament&evt=referendum&optCols=CampaigningName&optCols=ExpenseCategoryName&optCols=FullAddress&optCols=AmountInEngland&optCols=AmountInScotland&optCols=AmountInWales&optCols=AmountInNorthernIreland&optCols=DateOfClaimForPayment&optCols=DatePaid>

Figures supplémentaires

En **Allemagne**, il est obligatoire pour les partis politiques de publier la liste des dons supérieurs à 10 000 euros à la fin de chaque année (p.106). On peut ainsi étudier l'évolution de la part des dons supérieurs à 10 000 euros dans le total des dons (*Figure 6*).

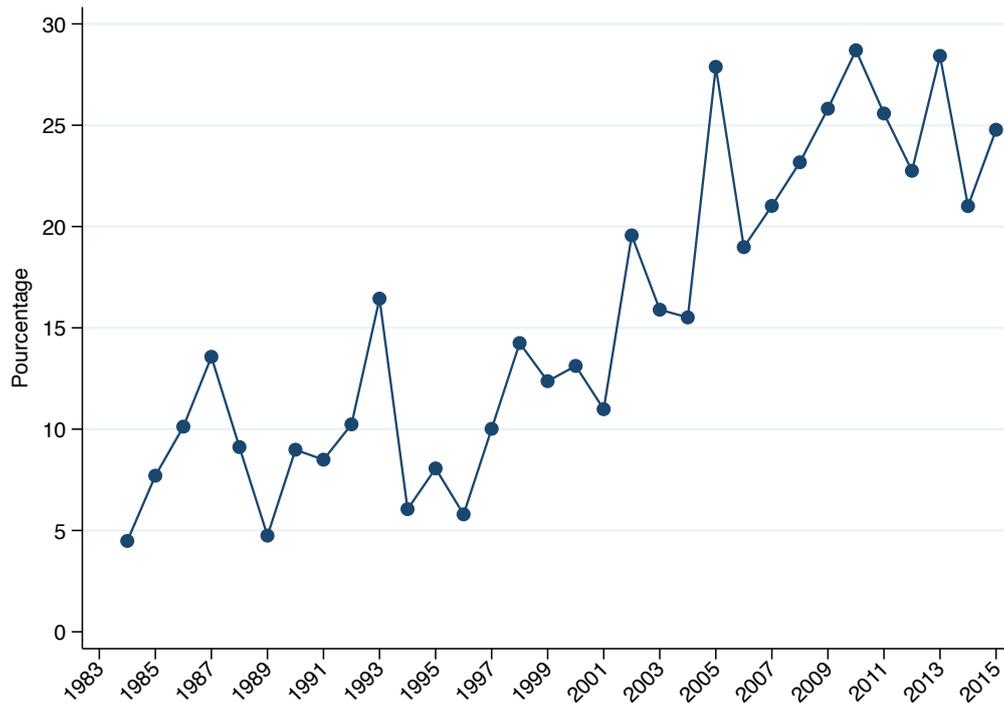


Figure 6 : Part des dons supérieurs à 10 000 euros dans le total des dons aux partis politiques, Allemagne, 1983-2015

Pour le Royaume-Uni, j'ai représenté dans le livre (**Figure 27**, p.116), la distribution du montant des dons par décile de dons. On peut faire le même exercice en considérant séparément les dons des personnes physiques et les dons des personnes morales. En particulier, isoler les seuls dons des personnes physiques permet de rendre cette figure plus comparable à ce que l'on a vu pour la France. La **Figure 7** représente ainsi le montant du don moyen et le total des dons par décile de dons pour les seuls dons faits par des individus.

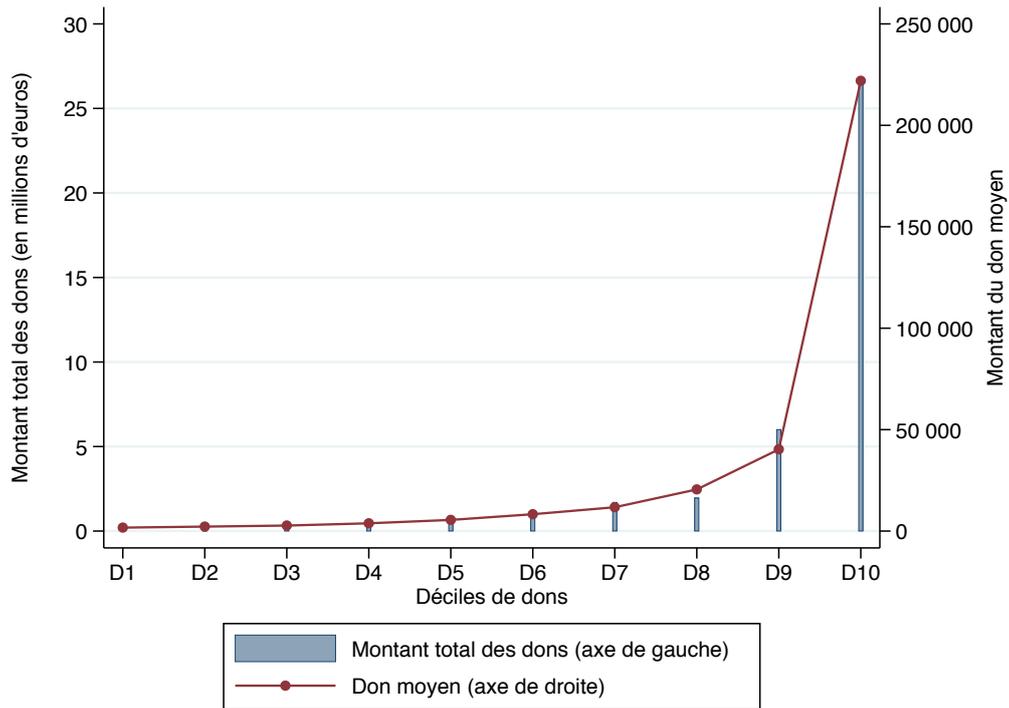


Figure 7 : Don moyen et total des dons versés aux partis politiques par décile de dons, Dons des individus, Royaume-Uni, 2017

Enfin, en **comparaison internationale**, la *Figure 8* représente le montant total annuel moyen des dons (à la fois dons de personnes physiques et dons de personnes morales dans les pays où ils sont autorisés) reçus par les principaux partis de droite et de gauche au Royaume-Uni, en Allemagne, en Italie, en France, en Espagne et en Belgique (note 1, p.128).

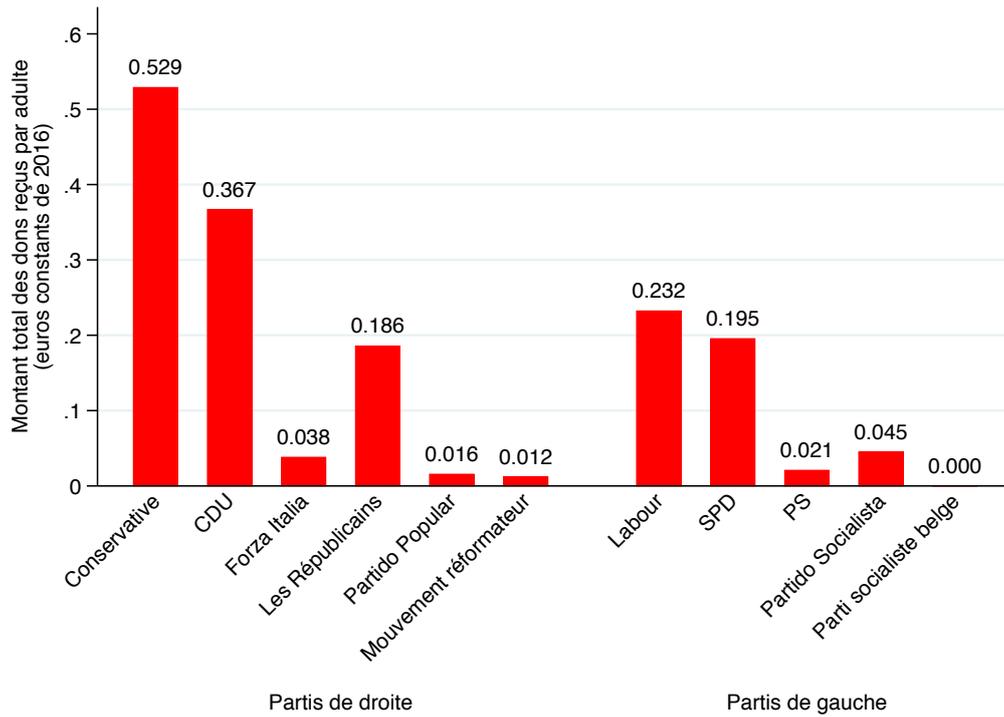


Figure 8 : Montant total annuel des dons par adulte reçus par les principaux partis politiques de droite et de gauche (moyenne 2012-2016), Comparaison internationale (Royaume-Uni, Allemagne, Italie, France, Espagne et Belgique)

Le financement privé de la démocratie : dépense fiscale associée aux dons

Allemagne

En Allemagne, les dons privés jusqu'à 1 650 euros par personne peuvent être déduits directement à 50% de l'impôt sur le revenu. Donc un don privé de 1 650 euros coûte 825 euros à l'Etat. De plus, les dons entre 1 650 et 3 300 euros peuvent également être déduits au titre des dépenses exceptionnelles, ce qui rajoute une dépense supplémentaire pour l'Etat.

Malheureusement, l'administration fiscale allemande ne publie pas (du moins à ma connaissance) d'information annuelle sur le total de la dépense fiscale associée aux dons. D'après mes estimations, la dépense fiscale annuelle entre 2012 et 2016 s'est élevée entre 70 et 104 millions d'euros.

Canada

D'après les [données de l'OCDE](#), au Canada, la dépense fiscale est estimée à 25 millions de dollars canadiens (CAD) les années électorales, c'est-à-dire environ 16,5 millions d'euros.³

Italie

En Italie, les déductions fiscales associées aux dons aux partis politiques ont été introduites en 1997. Entre 1997 et 2013, la dépense fiscale associée au crédit d'impôt pour les dons privés aux partis et aux campagnes est estimée à 25,8 millions d'euros par an. Elle s'est élevée à 8,7 millions d'euros en 2014, à 27,4 millions d'euros en 2015 et 15,65 millions d'euros en 2016. Ces données proviennent des documents officiels publiés par le Parlement, la loi fixant une dépense fiscale maximum pour l'Etat (article 9 de la loi 2/1997 pour les données de 1997-2013 ; article 7 de la loi 96/2012 pour les données de 2014 ; article 11 du décret loi 149/2013 pour 2015 et 2016).

³ « Financing Democracy. Funding of Political Parties and Election Campaigns and the Risk of Policy Capture, » OECD Public Governance Reviews, 2016.

Les dons aux partis politiques en France : données fiscales ou données des comptes des partis ?

Comme je le rappelle dans le Chapitre 4 du livre, deux sources de données existent en France pour qui s'intéresse aux dons aux partis politiques : d'une part, les données fiscales, et d'autre part, les données des comptes des partis.

En ce qui concerne les **données fiscales**, depuis 2013, les « fichiers échantillonnés de l'impôt sur le revenu » permettent d'obtenir de l'information sur le montant total des dons et cotisations – déclarés – aux partis politiques. Je remercie le [Centre d'Accès Sécurisé aux Données](#) (CASD) de m'avoir permis d'accéder à ces données. Notons ici qu'il ne s'agit que des dons et cotisations aux partis et pas des dons aux campagnes électorales puisque – assez étonnamment – les règles fiscales sont telles en France que, alors que les dons au profit « d'un parti ou groupement politique » doivent être reportés à la ligne 7UH de la déclaration de revenu (et sont donc depuis 2013 analysables séparément ; avant, ils étaient simplement regroupés avec les autres dons), les dons au profit « d'un ou de plusieurs candidats » – c'est-à-dire les dons aux campagnes électorales – doivent être déclarés à la ligne 7UF, c'est-à-dire conjointement avec les versements effectués au profit des œuvres d'utilité publique et des œuvres d'intérêt général dont on ne peut les distinguer.⁴

Les **comptes des partis politiques** sont eux publiés en France depuis 1990 dans le cadre de la « Publication générale des comptes des partis et groupements politiques » (qui est obligatoire depuis cette date). Les fichiers des comptes des partis sont disponibles au format excel sur le site de la [CNCCEFP](#) (ainsi que sur la plateforme ouverte des données publiques françaises⁵) depuis 2012. Pour l'ensemble des autres années, j'ai moi-même organisé la collecte, la numérisation et la mise en forme au format excel des données papiers des comptes des partis. Je remercie ici Thomas Ferguson et l'[Institute for New Economic Thinking](#) (INET) pour avoir accepté de soutenir financièrement cet important travail de collecte de données.

Il est intéressant pour étudier les dons aux partis de s'appuyer sur ces deux sources de données car elles présentent chacune un certain nombre d'avantages et d'inconvénients. De plus, comme il apparaît clairement sur la Figure 9 pour la période 2013-2016 (les quatre

⁴ Voir par exemple la « Brochure pratique 2017 » publiée par le Ministère de l'Economie et des Finances pour la déclaration des revenus 2016 :

https://www.impots.gouv.fr/portail/www2/fichiers/documentation/brochure/ir_2017/files/assets/common/downloads/publication.pdf

⁵ <http://www.data.gouv.fr/fr/datasets/comptes-des-partis-et-groupements-politiques/>

années pour lesquelles les deux sources de données sont disponibles), les données présentées dans les deux sources ne correspondent pas toujours, et il est important de comprendre pourquoi (note 1, p.118). D'autant que, à l'exception de 2016, les dons reportés dans les comptes des partis sont systématiquement inférieurs à ceux reportés par l'administration fiscale.

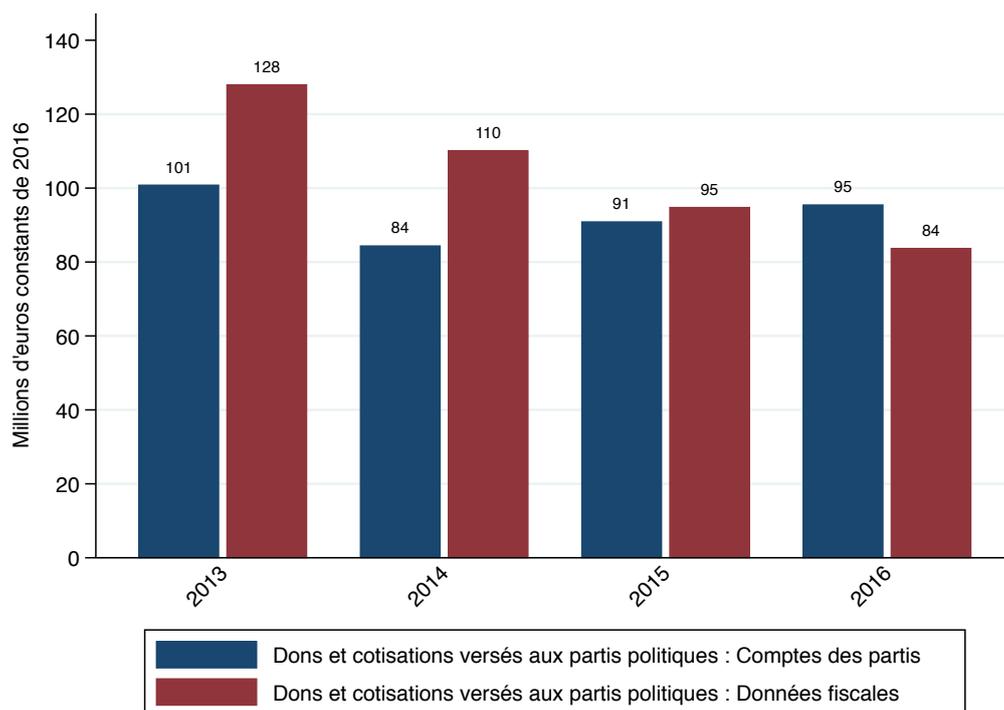


Figure 9 : Dons et cotisations versés aux partis politiques, données fiscales versus comptes des partis, France, 2013-2016

Sur- ou sous-déclaration ?

Comment expliquer les différences entre les données fiscales et les données des comptes des partis ? D'une part, cela peut refléter l'existence de fraude fiscale. Il n'est en effet pas obligatoire pour les contribuables de joindre les reçus-dons à leurs déclarations, ce qui peut conduire à une sur-déclaration des dons dans les données fiscales. Gabrielle Fack et Camille Landais (2016) ont ainsi montré qu'un durcissement du contrôle fiscal introduit en France en 1983 – avec l'obligation pour les contribuables d'attacher à leur déclaration d'impôt les reçus-

dons – avait conduit alors à une forte chute du niveau des dons.⁶ Il est d'ailleurs étonnant que cette obligation ne soit aujourd'hui à nouveau plus en vigueur.

D'autre part, les petits donateurs non imposables n'ont pas d'intérêt (fiscal) à déclarer leurs dons, et on peut donc imaginer qu'ils ne déclarent pas systématiquement les montants de leurs dons et cotisations aux partis politiques – ce qui conduirait donc inversement à une sous-déclaration dans les données fiscales. Néanmoins, Gabrielle Fack et Camille Landais (2010, 2016) ont montré dans leurs travaux (sur les données françaises) que même les contribuables non imposables au titre de l'impôt sur le revenu – et qui ne peuvent donc pas bénéficier de la réduction d'impôt associée – ont tendance à déclarer leurs dons.⁷

Les dons en France par niveau de revenu

J'ai montré dans le livre que la plus grande partie des dons aux partis politiques en France était faite par les plus riches (le dernier décile de la population et à l'intérieur de ce dernier décile, principalement les 0,01% les plus aisés). Cela est-il propre aux partis politiques ou est-ce que l'on retrouve la même structure de distribution pour l'ensemble des dons ?

Dans les données fiscales françaises (les fichiers FELIN mentionnés ci-dessus), on peut distinguer (i) les dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (communément appelés « dons Coluche »⁸, case 7UD de la déclaration d'impôt), (ii) les dons et cotisations versés aux partis politiques (que je considère dans le livre dans le calcul de la dépense fiscale par niveau de revenu ; case 7UH), et (iii) les autres dons (« dons versés à d'autres organismes d'intérêt général », case 7UF). Les dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 75% des versements retenus dans la limite de 530 euros. Les montants supérieurs ouvrent droit à la même réduction d'impôt de 66% dans la limite de 20% du revenu imposable que pour les dons 7UF et 7UH.

En moyenne au cours des cinq dernières années, ce sont moins de 1% des foyers fiscaux qui ont donné ou cotisé chaque année pour les partis politiques en France (Figure 10). En 2016,

⁶ Gabrielle Fack et Camille Landais (2016) : « The Effect of Tax Enforcement on Tax Elasticities: Evidence from Charitable Contributions in France », *Journal of Public Economics*, 133, pp. 23-40.

⁷ Gabrielle Fack et Camille Landais (2010): « Are Tax Incentives For Charitable Giving Efficient? Evidence from France », *American Economic Journal : Economic Policy*, 2(2), pp. 117-41. Fack, Gabrielle et Camille Landais (2016), *op. cit.*

⁸ « Il s'agit des versements à des associations situées en France qui assurent la fourniture gratuite de repas ou de soins médicaux ou qui favorisent le logement de personnes en difficulté, en France et à l'étranger. » (d'après la brochure pratique 2017 pour la déclaration de revenus 2016).

seuls 0,79% des contribuables ont déclaré l'avoir fait (note 1, p.88) ! Et ont donc pu bénéficier des avantages fiscaux associés.

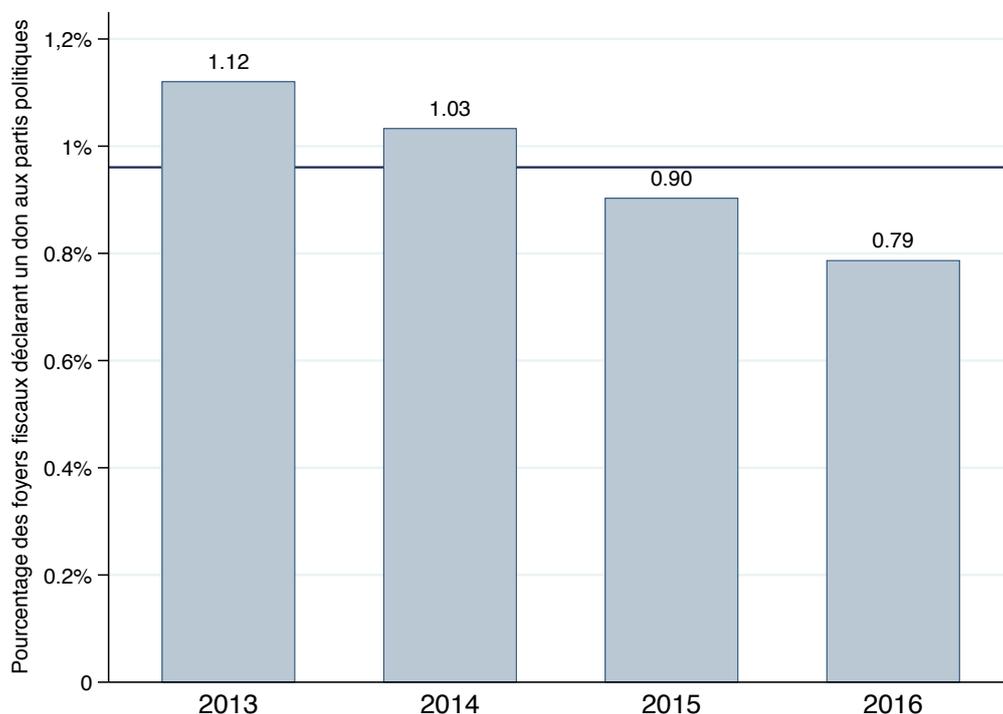


Figure 10 : Pourcentage des foyers fiscaux déclarant un don ou une cotisation aux partis politiques, France, 2013-2016

Dans le livre, je note que les plus riches donnent davantage aux partis politiques que les classes moyennes et populaires, un phénomène particulièrement marqué pour les très riches (p.98). Par exemple, je souligne que les 10% les Français aux revenus les plus élevés représentent plus de 53% du total des dons et cotisations versés aux partis politiques, une part supérieure à leur part du total des revenus (33%). La **Figure 11** montre que cela est spécifique aux dons aux partis politiques. En particulier, les 10% des contribuables aux revenus les plus élevés ne représentent que 35% du total des dons Coluche (dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté), soit leur part du total des revenus (note 4, p.98).

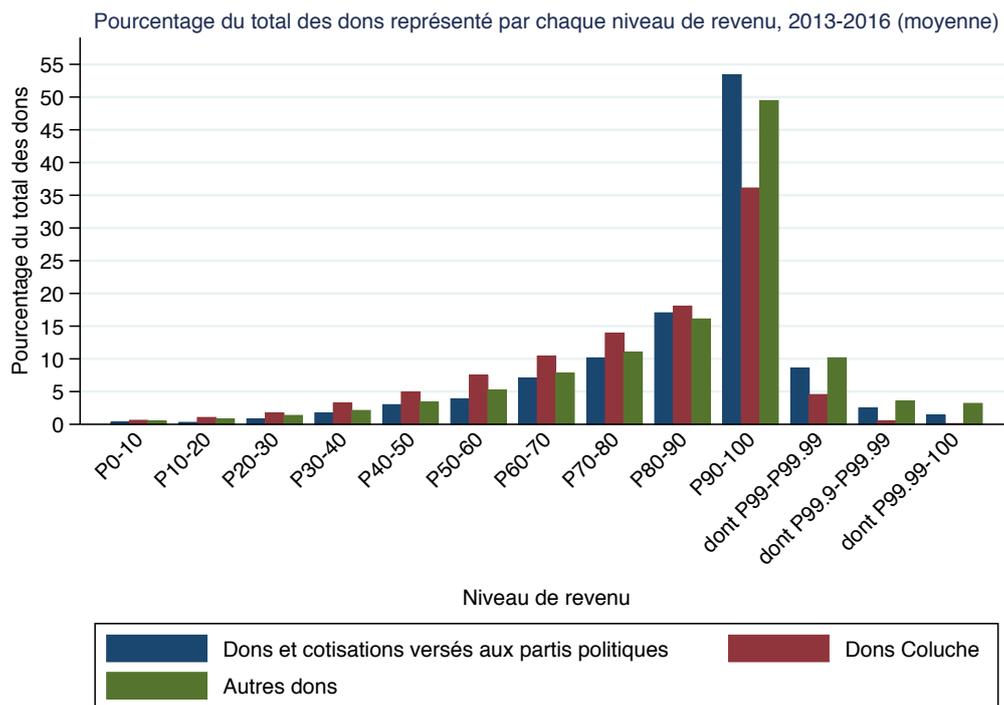


Figure 11 : Pourcentage du total des dons représenté par chaque niveau de revenu, France, 2013-2016

Les avantages des comptes des partis

Par rapport aux données fiscales, les comptes des partis comme source d'information sur les montants des dons privés présentent un certain nombre d'avantages. Pour commencer, alors que les données fiscales ne nous informent que sur les « dons et cotisations versés aux partis politiques » de façon agrégée, les données des comptes des partis nous permettent de distinguer entre les dons des personnes physiques (ainsi que des personnes morales jusqu'en 1995), les cotisations des adhérents et les contributions des élus (ces trois sources de dépenses étant également éligibles à la réduction d'impôt).

Les comptes des partis nous permettent également d'obtenir de l'information sur de nombreux aspects de la situation financière des partis. On peut par exemple étudier depuis 1990 en France l'évolution de l'endettement des partis (*Figure 12*), un endettement qui n'a cessé de se renforcer au cours des dernières années (note 1, p.201).

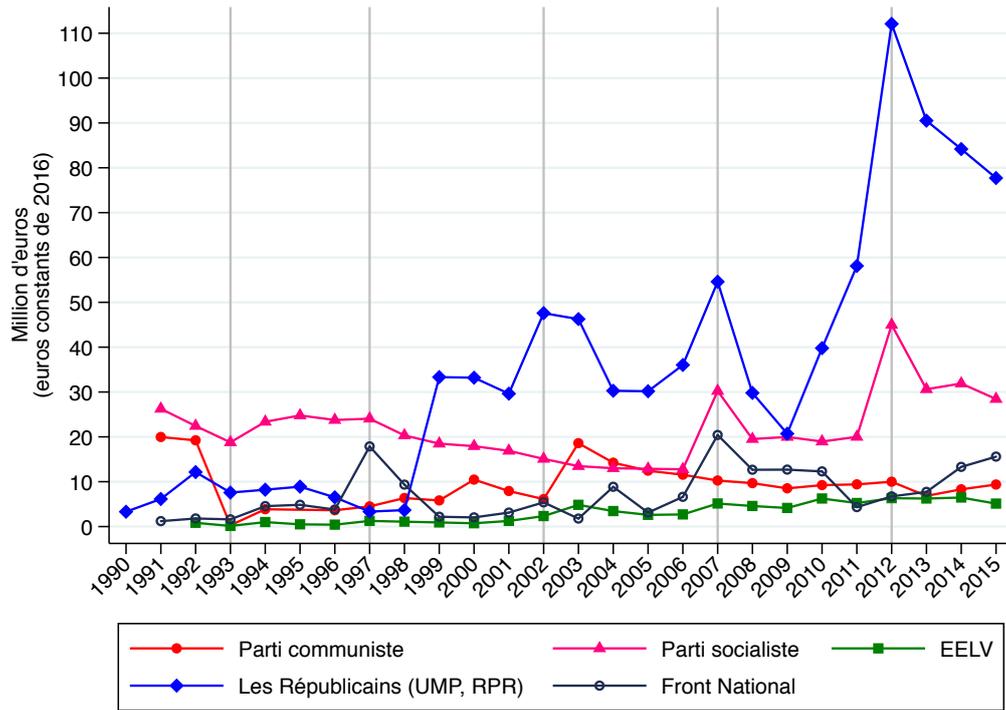


Figure 12 : Endettement des principaux partis politiques, France, 1990-2015

Le financement privé de la démocratie en Italie : nombre et montant des dons aux partis par niveau de revenu

Si pour l'Italie, je n'ai pas pu comme pour la France obtenir accès aux données fiscales, j'ai néanmoins obtenu de la part de l'administration fiscale accès à des fichiers tabulant les dons par niveau de revenu. Malheureusement, ces données ne couvrent que les dons faits par des personnes physiques et au moment où je termine cette Annexe technique (août 2018), je n'ai pu obtenir accès à des données similaires pour les dons des personnes morales. Je tiens à remercier particulièrement ici Benedetta Ruffini qui m'a été d'une aide précieuse dans l'accès à ces données.

L'Italie compte un peu plus de 40 millions de contribuables. Si en France, seule une poignée de donateurs contribuent financièrement à leurs partis politiques, en Italie c'est encore moins. Moins de 15 000 contribuables déclarent en effet chaque année faire un don ; en 2016, seulement 9 106 contribuables ont déclaré un don, c'est-à-dire tout juste 0,02% des contribuables. Le montant total des dons de personnes physiques varie autour de 20 millions d'euros (*Figure 13*). En 2016, le montant du don moyen s'est élevé à 2 187 euros.

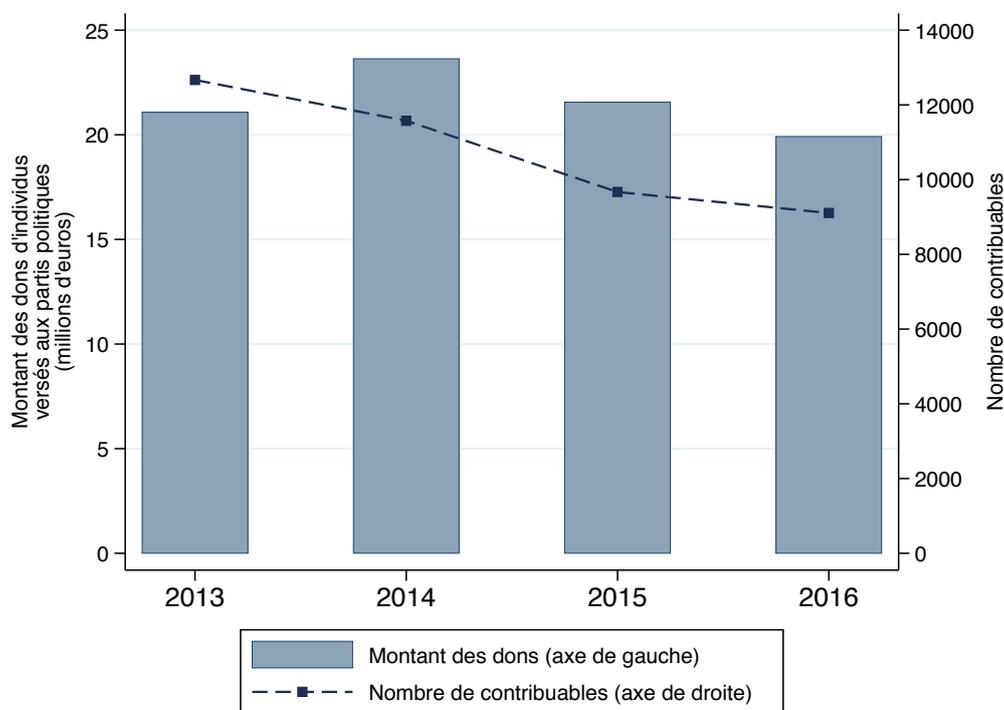


Figure 13 : Dons de personnes physiques versés aux partis politiques : montant total des dons et nombre de contribuables, Italie, 2013-2016

Toutefois, comme en France, la faiblesse du nombre de donateurs est propre aux dons aux partis politiques. Si l'on considère les dons aux fondations, près de 771 000 contribuables ont déclaré un don en 2016.

J'ai calculé le nombre de contribuables et le montant du don moyen aux partis politiques en Italie par catégorie de revenus (malheureusement, les données disponibles ne m'ont pas permis comme pour la France de construire des déciles de revenus ; toutefois, j'ai fait au mieux pour créer ici des catégories relativement similaires en termes de nombre de contribuables). Alors que la valeur du don moyen ne dépasse jamais les 1 000 euros pour l'ensemble des contribuables dont le revenu annuel est inférieur à 35 000 euros, le don moyen est deux fois plus élevé pour les contribuables qui gagnent entre 35 000 et 100 000 euros par an et, en 2016, il a dépassé les 7 000 euros pour les contribuables aux revenus supérieurs à 100 000 euros (*Figure 14*). De plus, il est frappant de noter que, comme en France, cette inégalité quant au financement privé de la démocratie n'a cessé de se renforcer entre 2013 et 2016.

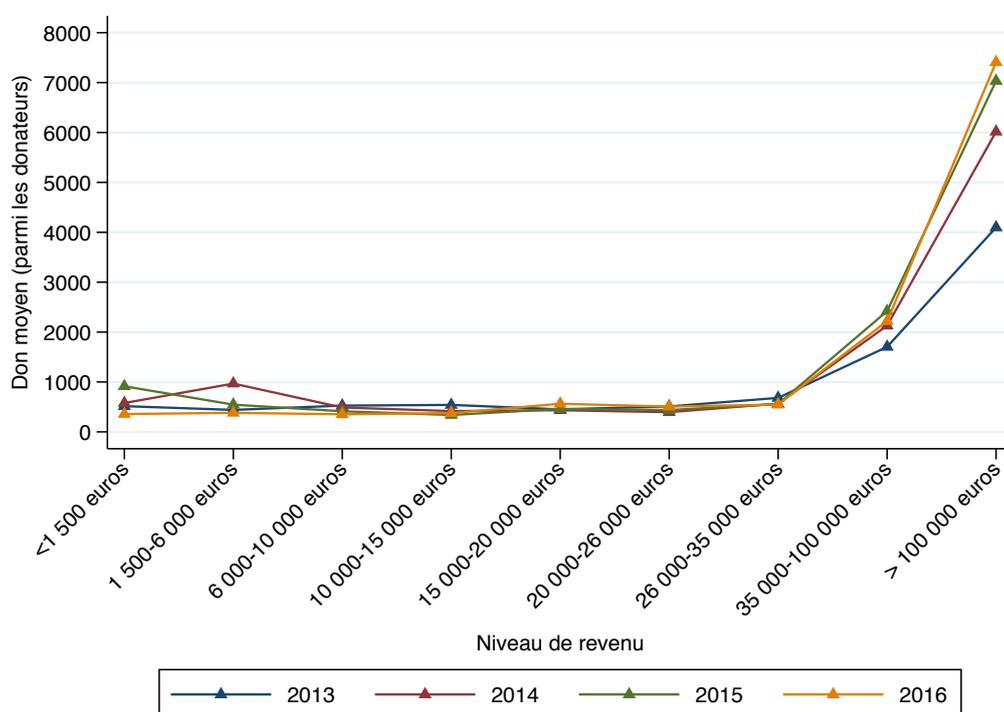


Figure 14 : Montant moyen des dons de personnes physiques versés aux partis politiques, parmi les donateurs, par niveau de revenu annuel, Italie, 2013-2016

Le financement public de la démocratie

Allemagne

En Allemagne, les données sur le montant de l'aide publique totale reçue par les différents partis proviennent du site du Bundestag, par exemple ici :

https://www.bundestag.de/parlament/praesidium/parteienfinanzierung/festsetz_staatl_mittel

Dans le livre, la **Figure 49** (p.208) représente le montant total de l'aide publique directe reçue par l'ensemble des partis politiques chaque années en Allemagne de 2002-2007.

La **Figure 15** représente ici l'évolution du montant total touché chaque année depuis 1984 par l'ensemble des partis *représentés au Bundestag* (note 1 p.208).

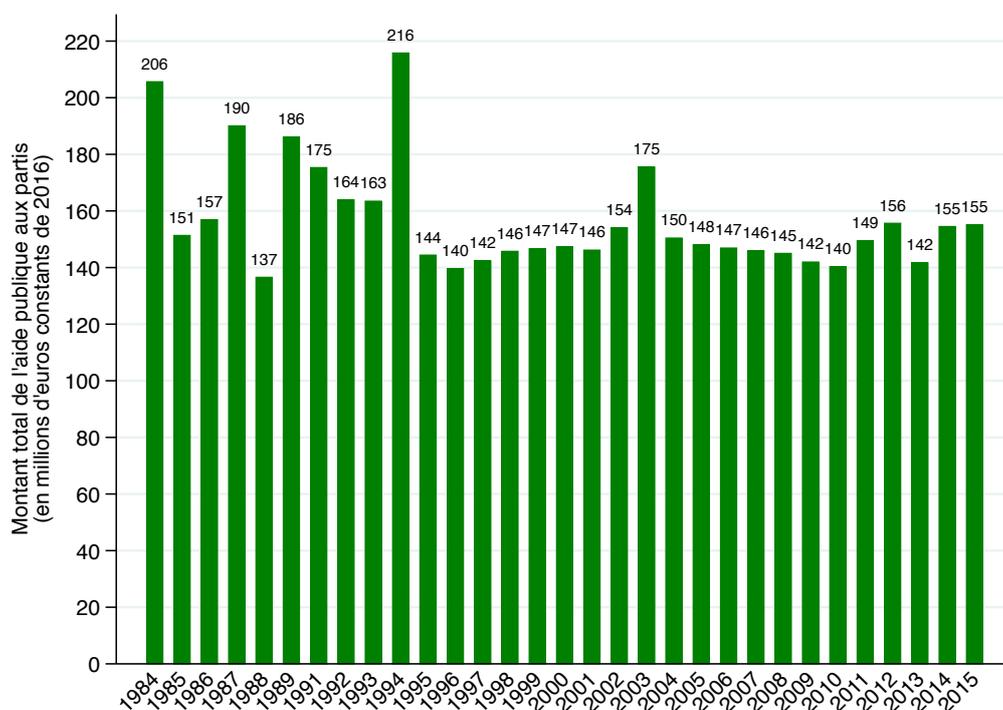


Figure 15 : Total de l'aide publique directe reçue par les partis politiques allemands présents au Bundestag, Allemagne, 1984-2015

Belgique

Pour la Belgique, le montant des subventions publiques reçues par les différents partis provient des comptes des partis. Voir ci-dessus pour les sources de données utilisées pour les comptes des partis en Belgique.

Canada

Les subventions publiques directes aux partis – appelées allocations trimestrielles – ont été créées au Canada 2004 et ont disparu en 2015. Les données sont disponibles sur le site « Elections Canada » :

<http://www.elections.ca/content.aspx?section=pol&dir=pol/qua&document=index&lang=f>

Dans le livre (**Figure 45**, p.198), je représente le montant total de ces subventions entre 2004 et 2015. La **Figure 16** représente l'évolution de ces subventions par adulte (note 2, p.197).

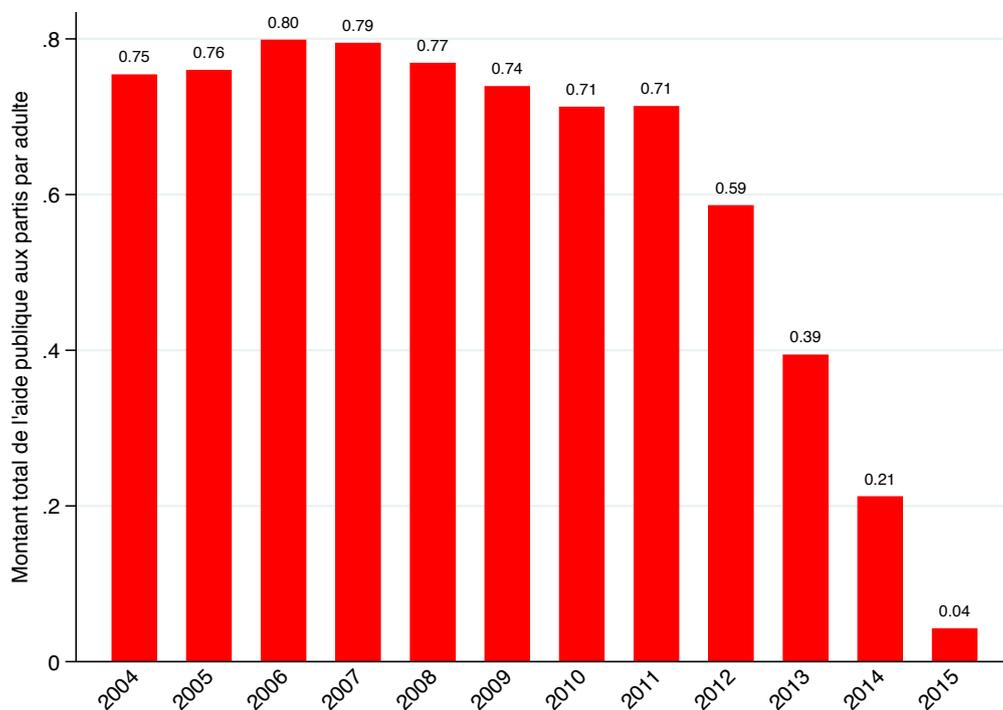


Figure 16 : Total de l'aide publique directe par adulte versée aux partis politiques, Canada, 2004-2015

La **Figure 48** dans le livre (p.203), qui représente le montant total annuel du financement public reçu par les principaux partis politiques en Allemagne, en France, en Italie, au Royaume-Uni et en Belgique n'inclut pas les partis canadiens. Ce choix a été fait d'une part pour des raisons de lisibilité et d'autre part parce que ces montants sont nuls au Canada depuis 2016 (p.202). La **Figure 17** représente ces montants en millions d'euros pour le Bloc Québécois, le Nouveau Parti Démocratique, le Parti Vert du Canada et le Parti Libéral du Canada, et la **Figure 18** ces montants ramenés par adulte (note 1, p.202).

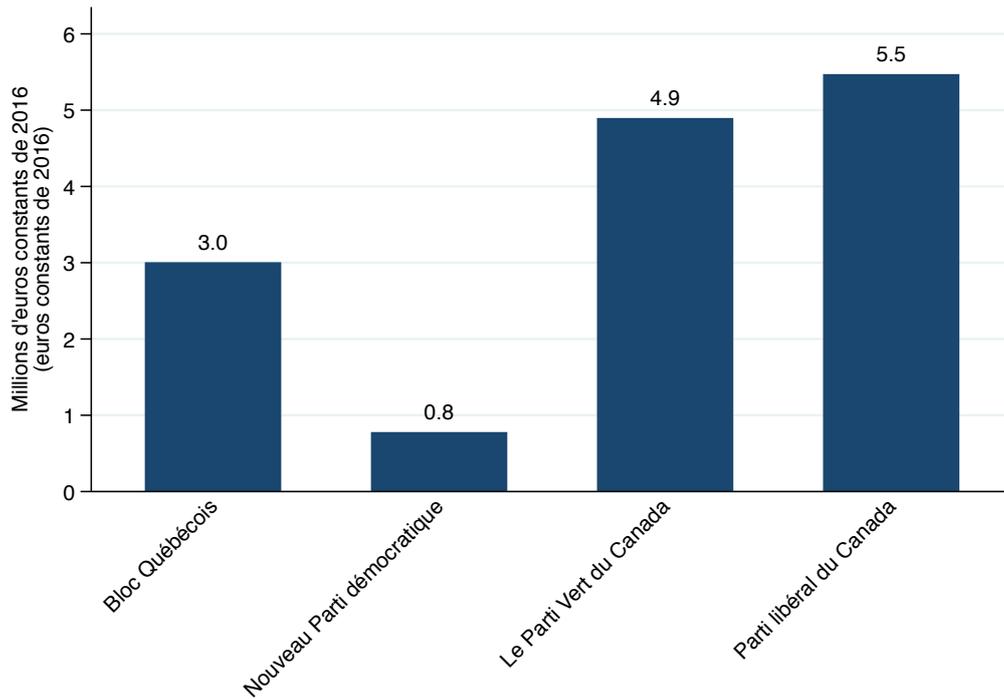


Figure 17 : Montant total annuel du financement public (en millions d'euros) reçus par les principaux partis politiques (moyenne annuelle 2012-2016), Canada

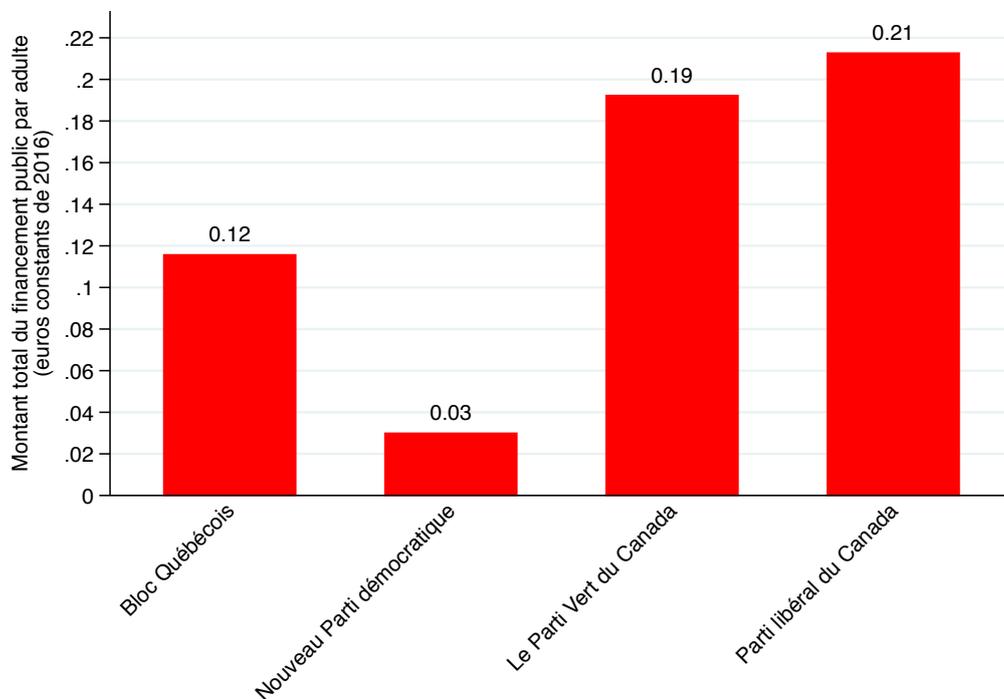


Figure 18 : Montant annuel moyen du financement public par adulte reçu par les principaux partis politiques (moyenne annuelle 2012-2016), Canada

Espagne

En Espagne, on trouve les données sur le financement public reçu par les partis politiques dans les comptes des partis. Les comptes des partis sont publiés chaque année en format pdf par le « Tribunal de Cuentas ». J'ai généré les séries en format excel à partir de ces comptes.

On trouve également sur le site du gouvernement espagnol en charge de la transparence (« Portal de transparencia – Administracion General del Estado ») des données sur le montant du remboursement des dépenses électorales touché par les différents partis pour chaque élection. En Espagne, contrairement à ce qui se passe en France pour le remboursement des dépenses électorales des candidats, les partis politiques ont droit avant les élections à un montant pouvant atteindre jusqu'à 30% de leurs dépenses.

Etats-Unis

En ce qui concerne le financement public de la démocratie aux Etats-Unis, je me suis principalement focalisée dans le livre sur le financement fédéral. Si j'ai fait ce choix, c'est que le financement public de la démocratie s'est concentré sur l'élection présidentielle et n'a pas été étendu aux élections locales de manière systématique. Quand financement public de la démocratie locale il y a, cela relève de plus uniquement du choix des Etats (p.193). Aujourd'hui, aucun financement public de la démocratie locale n'est en place dans les trois quarts des Etats américains (p.195).

Ainsi, le financement public de la démocratie aux Etats-Unis se résume pour l'essentiel au Fonds présidentiel. Le fonctionnement du « **Presidential Fund** » – ainsi que de nombreux chiffres – sont présentés sur le site de la [FEC](https://www.fec.gov), par exemple ici :

<https://transition.fec.gov/press/bkgnd/fund.shtml>.

Les montants du fonds sont disponibles ici :

https://transition.fec.gov/press/bkgnd/presidential_fund.shtml

Ces montants peuvent également être recalculés à partir des données fiscales publiées par l'administration fiscale américaine (*Internal Revenue Service*), et en particulier des *Public Use Tax File* (PUF). Ce sont ces données que j'ai utilisées dans le livre pour montrer que les plus riches contribuaient davantage au fonds présidentiel que les plus pauvres (**Figure 54**, p.237).

Si l'on regarde les données agrégées – le pourcentage d'Américains qui cochent la case sur leur déclaration de revenus chaque année – on constate que la série construite à partir des données de la [FEC](#) et la série construite à partir des données de l'IRS divergent très légèrement en niveau (à l'exception de l'année 2006 pour laquelle elles coïncident parfaitement) mais que les tendances sont parfaitement similaires. La différence de niveau est en moyenne de trois points de pourcentage (*Figure 19*). Dans le livre, j'ai construit la série de données complète à partir de 1975 en utilisant principalement les données de l'IRS prolongées en fin de période par celles de la [FEC](#) « ramenées » au même niveau afin qu'il n'y ait pas de saut au moment du changement de source de données.

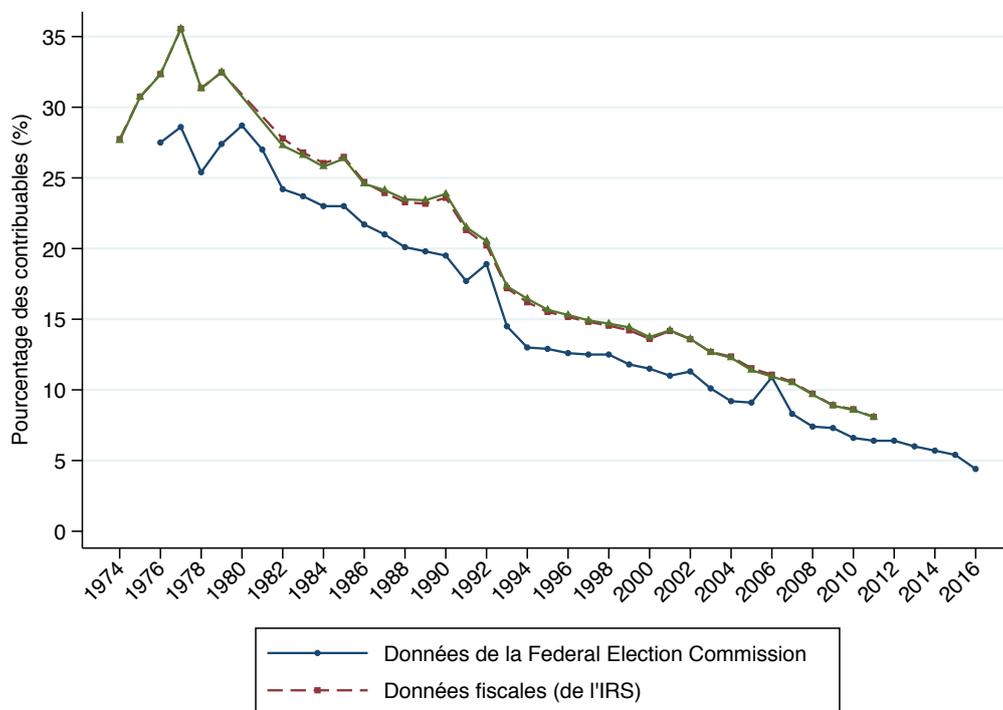


Figure 19 : Evolution du pourcentage des foyers fiscaux américains qui contribuent au Presidential Fund, Données de la FEC et données fiscales de l'IRS, Etats-Unis, 1975-2016

France

En France, lorsque l'on considère le financement public de la démocratie, il faut distinguer d'une part les subventions directes versées chaque année aux partis, et d'autre part le remboursement des dépenses de campagne touché par les candidats.

Financement direct des partis

Les montants des subventions publiques directes versées chaque année aux différents partis politiques en France sont disponibles ici sur le site de la [CNCCFP](http://www.cnccfp.fr) :

<http://www.cnccfp.fr/index.php?art=636>.

On retrouve également ces montants dans les comptes des partis politiques (voir ci-dessus pour les sources de données des comptes des partis).

Remboursement des dépenses de campagne

Les données sur le remboursement des dépenses de campagne proviennent des rapports d'activité de la [CNCCFP](http://www.cnccfp.fr) ainsi que du Journal Officiel.

L'importance variable du financement public de la démocratie

Dans le livre, j'ai représenté le montant total des subventions publiques touchées par différents partis dans différents pays en millions d'euros et par adulte (**Figure 48**, p.203). Des différences très fortes apparaissent entre les différents partis.

Une autre manière de voir ces différences consiste à étudier la part représentée par les subventions publiques directes dans le financement total des partis (note 3, p.205). C'est ce que fait la *Figure 20*.

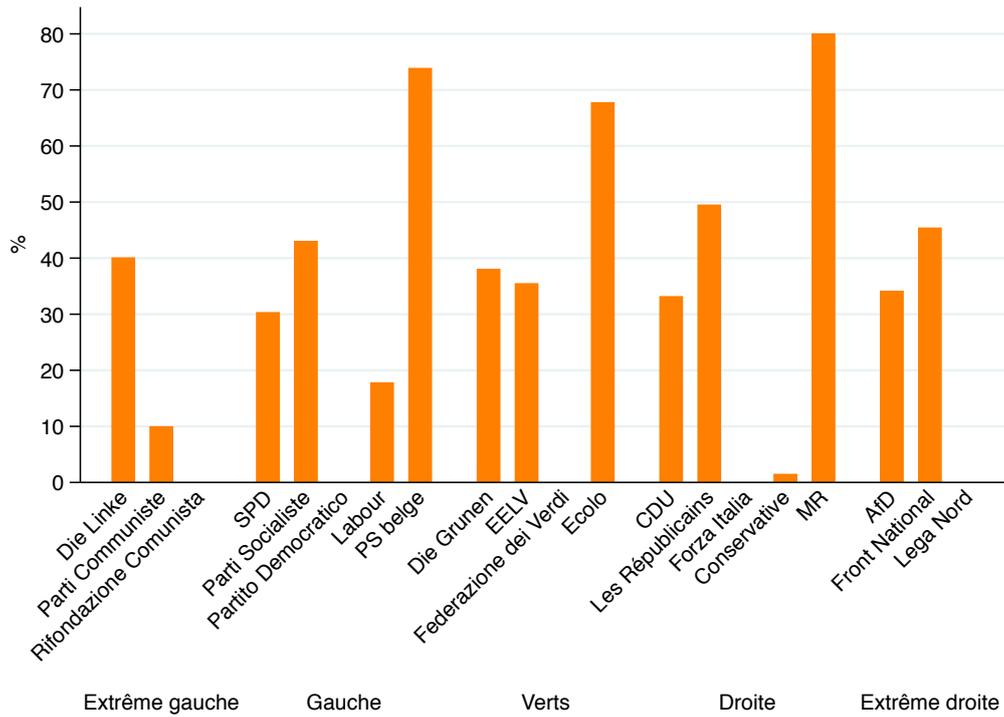


Figure 20 : Importance des subventions publiques directes dans le financement total des partis (moyenne annuelle 2012-2016), Comparaison internationale

2 pour 1000, 5 pour 1000, 8 pour 1000 : la démocratie par l'impôt à l'italienne

La dernière partie du Chapitre 2 du livre, « L'hypocrisie de la démocratie par l'impôt à l'italienne » (p.77-85), présente en détails le système du 2 pour 1000 qui a été introduit en Italie en 2014. Le lecteur intéressé trouvera plus d'informations sur ce système ici :

<http://www.loc.gov/law/foreign-news/article/italy-legislation-on-public-financing-for-political-parties/>

et ici :

<https://blog.openpolis.it/2016/07/22/public-funding-for-political-parties-in-italy-new-minidossier-by-openpolis/9860>

La **Figure 21** reproduit le formulaire de déclaration d'impôt sur le revenu où apparaît le 2 pour 1000.

The image shows a section of an Italian tax form titled "SCELTA PER LA DESTINAZIONE DEL DUE PER MILLE DELL'IRPEF (in caso di scelta FIRMARE nello spazio sottostante)". Below the title is a box labeled "PARTITO POLITICO" containing a "CODICE" field with a small empty box and a "FIRMA" field with a dotted line. Below this box is a warning in bold: "AVVERTENZE Per esprimere la scelta a favore di uno dei partiti politici beneficiari del due per mille dell'IRPEF, il contribuente deve apporre la propria firma nel riquadro, indicando il codice del partito prescelto. La scelta deve essere fatta esclusivamente per uno solo dei partiti politici beneficiari." At the bottom, a grey box contains the text: "In aggiunta a quanto indicato nell'informativa sul trattamento dei dati, contenuta nelle istruzioni, si precisa che i dati personali del contribuente verranno utilizzati solo dall'Agenzia delle Entrate per attuare la scelta."

Figure 21 : Formulaire de Déclaration d'impôt sur le revenu : 2 pour 1000, Italie

Dans cette Annexe technique, je vais apporter quelques précisions sur les deux autres formes que prend la « démocratie par l'impôt » en Italie : le 5 pour mille et le 8 pour mille.

Le 8 pour 1000

En Italie, le 8 pour 1000 a été mis en place en 1985 pour le financement de l'Eglise. Contrairement au 2 pour mille, l'intégralité du 8 pour 1000 doit être consacré à ce financement. Autrement dit, même si un citoyen décide de ne pas utiliser cette opportunité, un

montant équivalent à 8 pour 1000 de son impôt sur le revenu sera réparti entre les Eglises, sur la base des choix effectués par les autres citoyens.

Toutefois un citoyen, plutôt que de cocher la case correspondant à l'une des Eglises, peut cocher la case « Stato ». Dans ce cas, d'après la Loi n°222/1985, les fonds seront utilisés par l'Etat dans le cadre d'interventions extraordinaires dans les domaines suivants : famine mondiale ; désastres naturels ; aide aux réfugiés ; préservation de l'héritage culturelle. Depuis 2013 (Loi n°147/2013), ont également été rajoutés à cette liste la restructuration, la sécurisation, l'amélioration de l'adaptation sismique et de l'efficacité énergétique des bâtiments publics utilisés pour l'éducation.

Le 5 pour 1000

Le 5 pour 1000 a été mis en place en 2005 (avec la loi n°266/2005), tout d'abord sur une base expérimentale, avant d'être définitivement confirmé avec la loi n°190/2014, du fait de son succès. Dès 2008 en effet (déclaration d'impôt portant sur les revenus de 2007), le montant total alloué à ce système par les Italiens a dépassé le plafond fixé par l'Etat – le montant maximal des fonds qui peuvent être alloués est aujourd'hui égal à 500 millions d'euros par an – et l'on observe une augmentation tout à la fois du nombre de contribuables qui utilisent le 5x1000 et du nombre d'organismes qui en bénéficient. Ce nombre est en effet passé de 29 165 en 2006 à 56 581 en 2017. Le pourcentage des contribuables qui utilisent ce système est lui passé en quelques années de 41,6% à près de 48% (*Figure 22*).

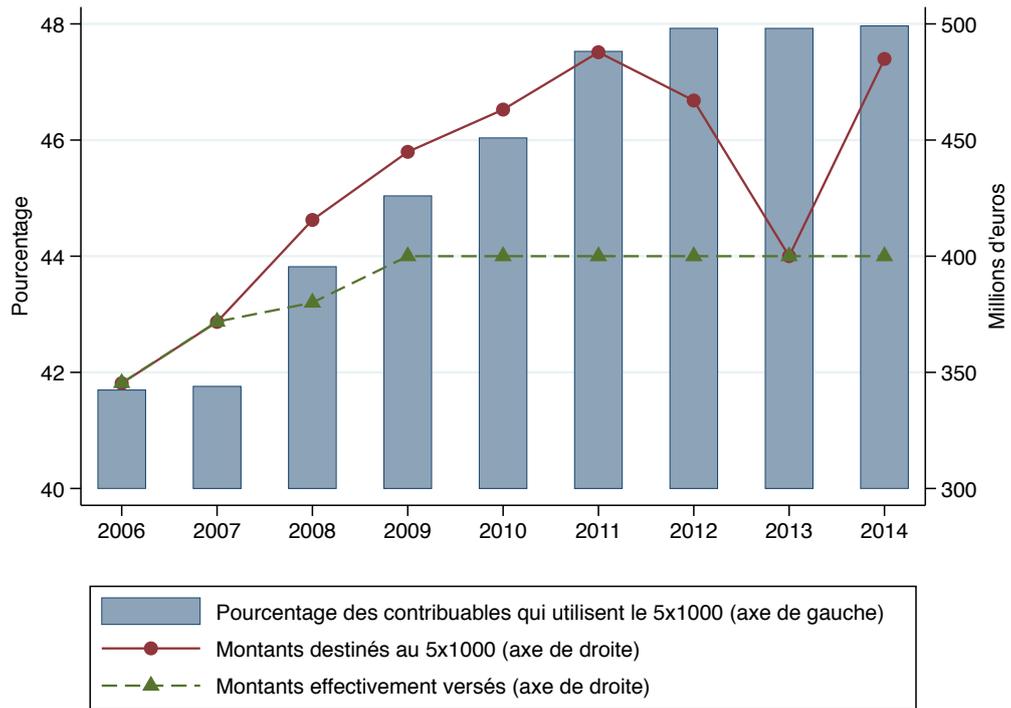


Figure 22 : Italie, 5 pour 1000 : pourcentage des contribuables, montant destinés et montants effectivement versés, 2006-2014

Nombre d'adhérents aux partis politiques

Les partis politiques ne font pas, c'est une litote, preuve de beaucoup de transparence en ce qui concerne les chiffres concernant le nombre de leurs adhérents. En France – mais également dans de nombreuses autres démocraties – ils ont ainsi systématiquement tendance à gonfler ces chiffres, et les débats sont interminables sur le nombre d'adhérents à jour de cotisation, ceux qui ne le sont pas, etc.

Pour des raisons de cohérence à travers le temps mais également entre les partis, j'ai fait le choix d'approximer ici le nombre d'adhérents par le nombre d'inscrits aux différents Congrès (Figure 23). Certes, une telle méthode est loin d'être parfaite et laisse ouvert beaucoup de questions, mais il est difficile de faire beaucoup mieux, et l'on pourrait dans le futur vouloir que soit introduite parmi les obligations de transparence faites aux partis celle de publier annuellement des données fiables sur le nombre de leurs adhérents à jour de cotisation.

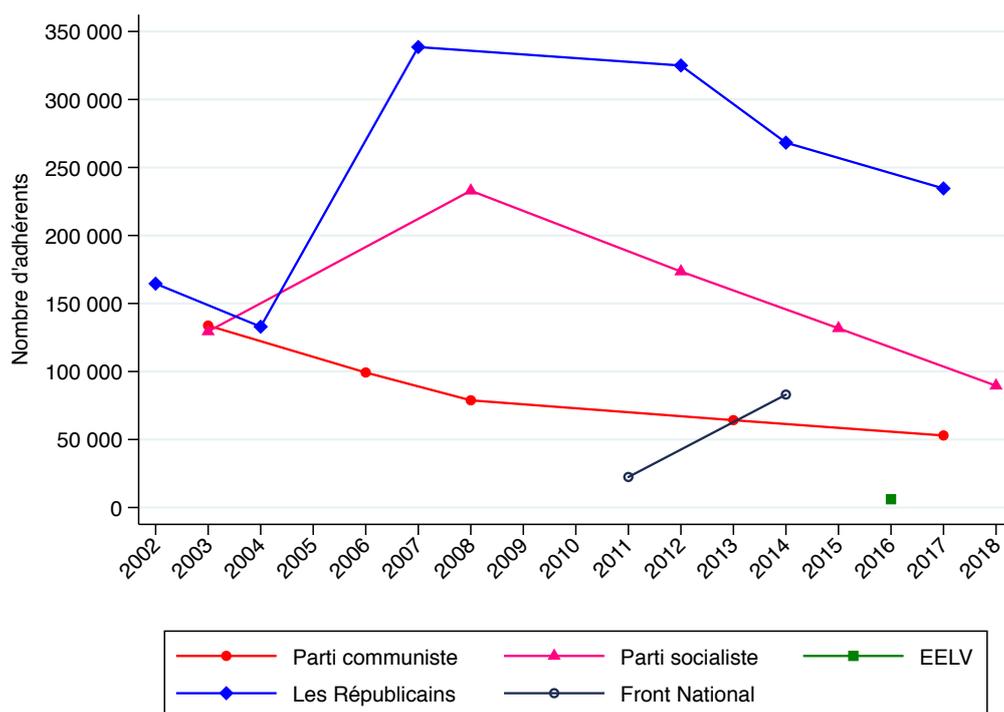


Figure 23 : Nombre d'adhérents aux partis politiques (mesuré par le nombre d'inscrits aux congrès), France, 2002-2018

En ce qui concerne La République en Marche (LREM), dans un article publié en novembre 2017 par *Le Monde* (http://abonnes.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/11/20/adherents-de-la-republique-en-marche-le-flou-des-chiffres_5217708_4355770.html), Arnaud Leroy, porte-

parole de LREM, estime le nombre de militants actifs à 120 000. Mais le mouvement revendique 380 000 adhérents.

Confiance dans les institutions

Etats-Unis

Les données de confiance dans les institutions aux Etats-Unis de 1974 à 2016 (**Figure 54**, p.235) proviennent de Gallup (voir par exemple ici :

<http://www.gallup.com/file/poll/212843/170626Confidence.pdf>).

Confiance dans les médias

L'effondrement de la confiance dans les institutions n'est bien sûr pas propre aux Etats-Unis, même s'il y est plus marqué que dans de nombreux autres pays. Cela est particulièrement visible si l'on s'intéresse à l'évolution de la confiance dans les médias.

Pour la **France**, les données de confiance dans les médias proviennent de Kantar Public qui les produit pour le Baromètre annuel de *La Croix*. La Figure 24 montre l'évolution de cette confiance depuis 1987. Plusieurs choses sont à noter. D'une part, depuis que ces données sont produites, le niveau de confiance dans les médias peut être considéré comme relativement bas, puisqu'il ne dépasse jamais les 65% pour la radio et la télévision, et les 60% pour la presse écrite (les journaux). De plus, si on excepte 2015 – cette année-là le sondage a été réalisé juste après les attentats de *Charlie*, d'où un regain « artificiel » dans la confiance exprimée – on observe des niveaux de confiance en chute libre depuis plusieurs années. Internet n'est pas là pour arranger les choses, bien au contraire, puisqu'à peine un quart des personnes interrogées font aujourd'hui confiance à ce nouveau média.

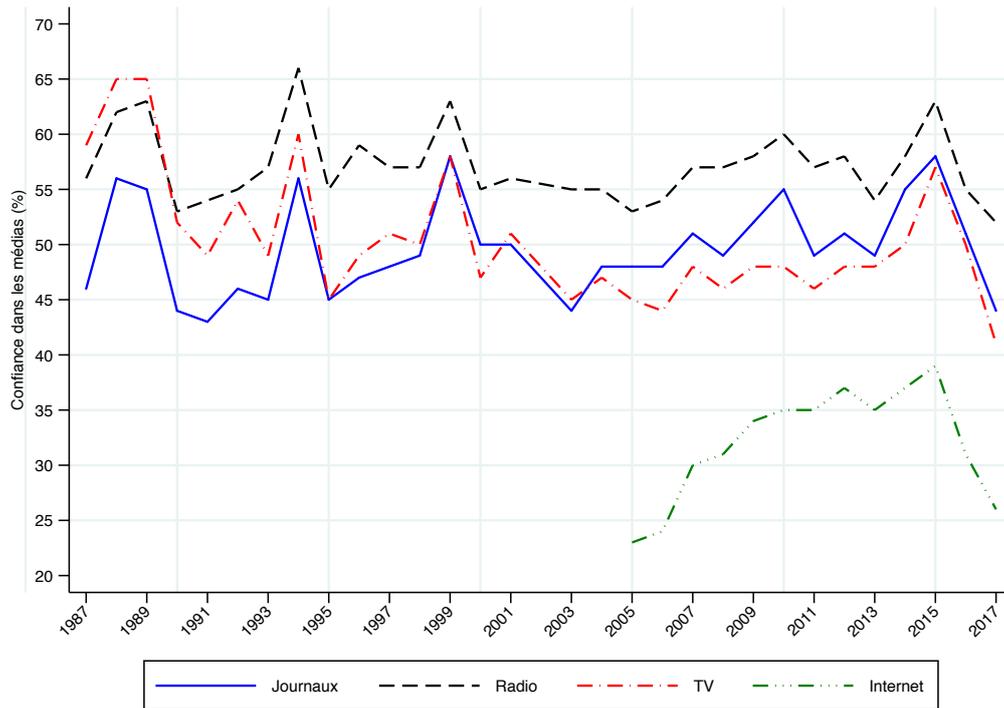


Figure 24 : Confiance dans les médias – France, par type de médias

Pour les **Etats-Unis**, les données de confiance dans les médias proviennent également de Gallup.⁹ Elles ont l’avantage de remonter jusqu’en 1972. Alors que 45% des Français font encore aujourd’hui confiance aux journaux, c’est le cas d’à peine 20% des Américains (Figure 25). Ce qui n’est d’ailleurs peut-être pas totalement étranger au vote Donald Trump.

⁹ Voir par exemple ici : http://www.gallup.com/file/poll/195575/Confidence_in_Mass_Media_160914%20.pdf

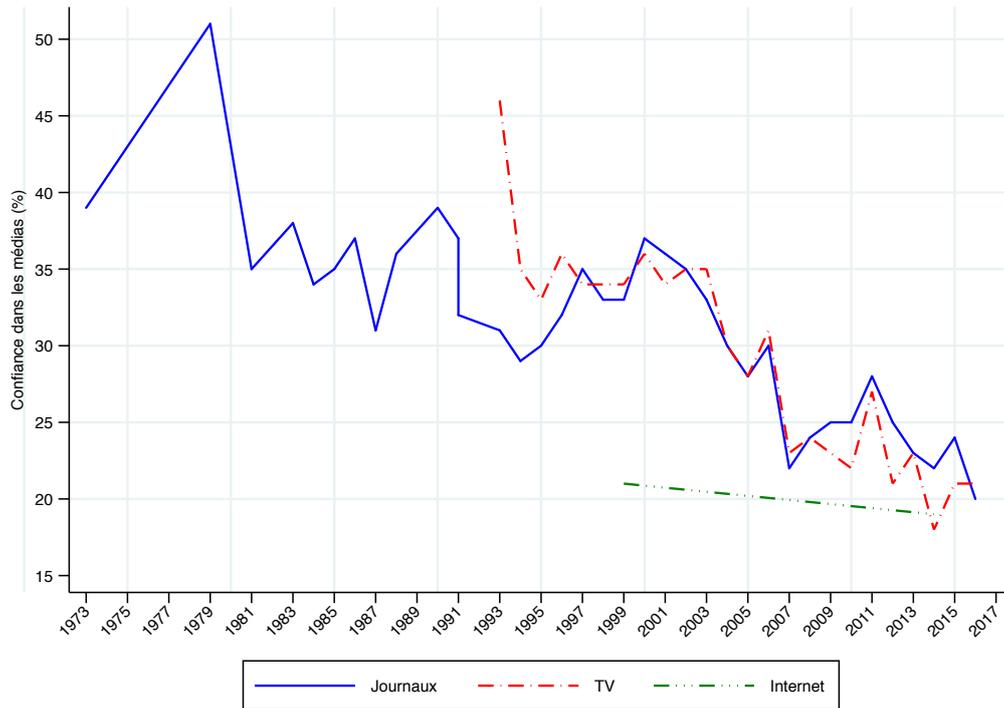


Figure 25 : Confiance dans les médias - Etats-Unis, par type de médias

Confiance dans les syndicats et les autres institutions

De plus, cette défiance généralisée est loin de n'affecter que les médias, le Congrès ou la Présidence américaine. La Figure 26 représente l'évolution de la confiance dans les médias de masse et les syndicats aux **Etats-Unis** (les données proviennent également de Gallup). Concernant les médias de masse, elle est passée de plus de 70% à la fin des années 1970 à tout juste un tiers aujourd'hui. De manière intéressante, on observe cependant un regain de la confiance dans les syndicats depuis 2007. Ce qui va dans le sens de ma proposition de donner plus de poids à la démocratie sociale et aux syndicats avec l'Assemblée mixte.

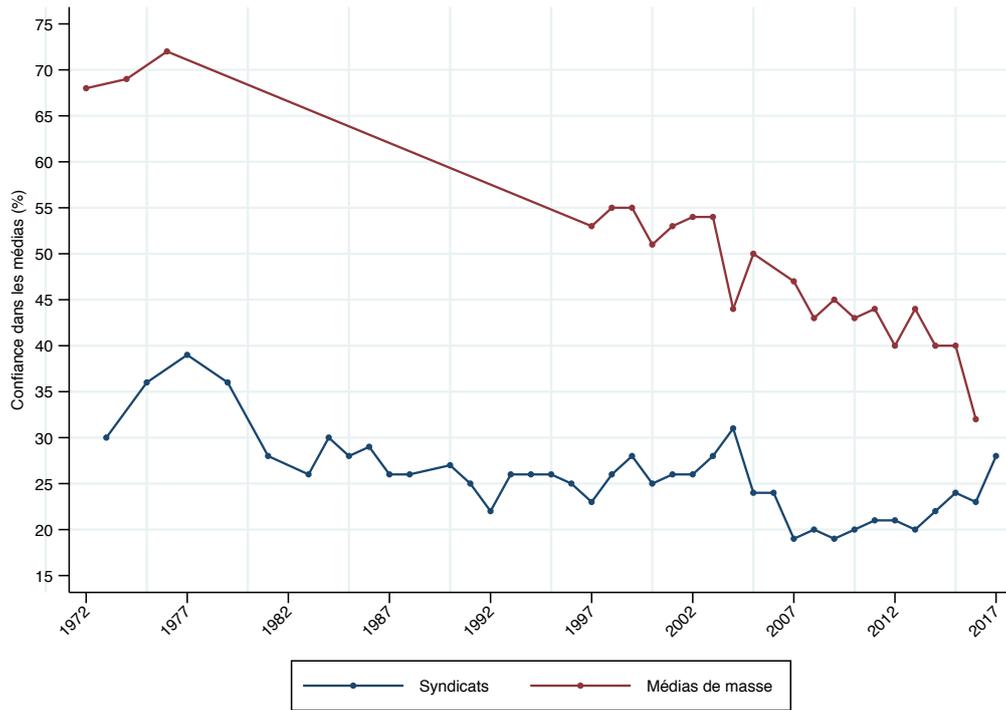


Figure 26 : Confiance dans les institutions - Etats-Unis, médias de masse et syndicats

En **France**, il est intéressant de noter que la confiance dans les syndicats est supérieure à la confiance dans les partis politiques (*Figure 27*).

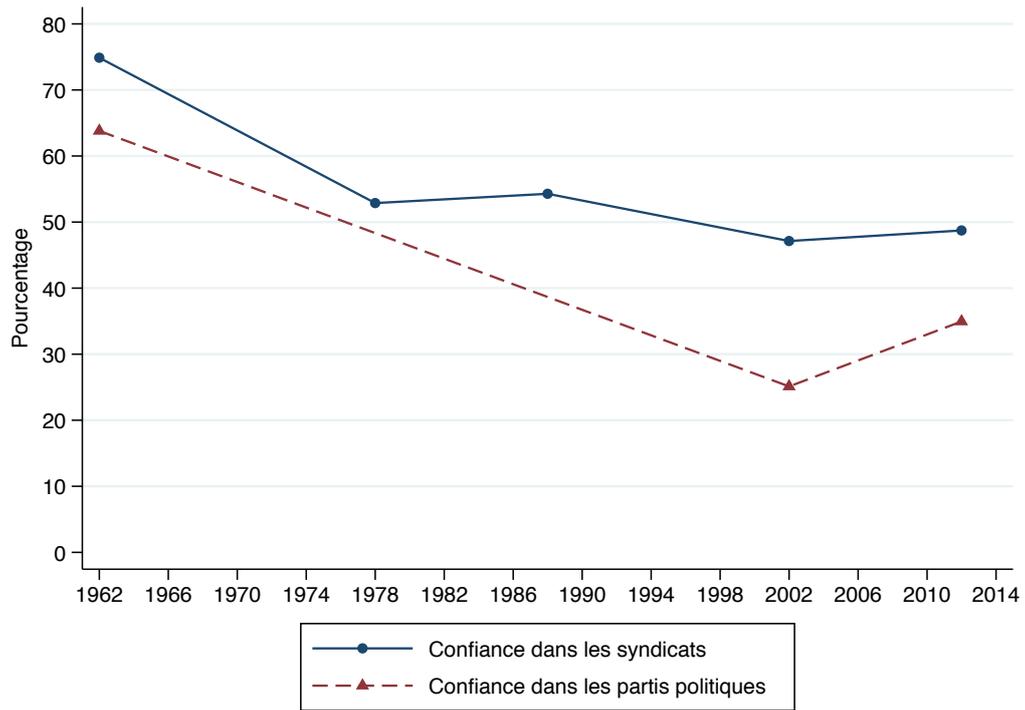


Figure 27 : Confiance dans les syndicats et dans les partis politiques (à partir des enquêtes post-électorales), France, 1962-2012

Le fonctionnement du Conseil économique, social et environnemental (CESE)

Le Conseil économique et social, devenu avec la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 [Conseil économique, social et environnemental](#), a été créé en France en 1960, à la suite de nombreuses autres assemblées consultatives (par exemple le Conseil national économique de 1925 à 1940 et le Conseil économique de 1946 à 1959).

Aujourd'hui, le CESE compte 233 membres, représentants de la société civile désignés en fonction de leur appartenance socio-professionnelle pour un mandat de 5 ans, dont

- 10 sièges pour les entreprises publiques ;
- 25 sièges pour l'agriculture ;
- 10 sièges pour l'économie sociale agricole ;
- 10 sièges pour l'artisanat ;
- 27 sièges pour les entreprises privées non agricoles ;
- 3 sièges pour les professions libérales ;
- 10 sièges pour les associations familiales.

Les membres du CESE sont nommés par les organisations syndicales. Le Décret n°2010-886 du 29 juillet 2010 relatif aux conditions de désignation des membres du Conseil économique, social et environnemental donne la liste des organismes pouvant nommer un conseiller. Ces organismes sont par exemple aujourd'hui pour les représentants des salariés du pôle « Vie économique et dialogue sociale », la CFDT, la CFTC, la CGT, CGT-FO, la CFE-CGC, l'UNSA, la FSU et l'Union Syndicale Solidaires. Le lecteur intéressé trouvera la liste complète de ces différentes organisations par pôle ici :

http://www.lecese.fr/decouvrir-cese/organismes_representes

Qui sont nos députés ?

Royaume-Uni

Les données qui m'ont permis de calculer le pourcentage de députés occupant un poste d'ouvrier ou d'employé avant d'entrer au Parlement au Royaume-Uni de 1951 à 2015 (**Figure 67**, p.411) proviennent de la House of Commons Library.¹⁰

France

Il est plus difficile en France qu'au Royaume-Uni de déterminer l'origine socioprofessionnelle de nos députés. Certes, on trouve sur le site de l'Assemblée nationale, pour un certain nombre de législatures, la répartition des députés par catégories socioprofessionnelles ; par exemple ici pour la 12^e législature (2002-2007) : <http://www.assemblee-nationale.fr/12/tribun/csp1.asp>,

et ici pour la 11^e législature (1997-2002) :

<http://www.assemblee-nationale.fr/11/tribun/csp1.asp>,

mais cette information n'est pas disponible pour l'ensemble des législatures de la Cinquième République et n'est de plus pas homogène dans le temps et dans ses classifications.

Un certain nombre d'informations est également disponible sur le site de l'Assemblée nationale, ici :

http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/tables_archives/index.asp

et ici

<http://www2.assemblee-nationale.fr/deputes/liste/cat-sociopro>

En ce qui concerne le dernier lien – législature actuelle (15^e) – il est frappant de noter que la classification faite n'est le plus souvent pas appropriée. Ainsi, Jean Lassalle est présenté comme « ouvrier agricole » lui qui est professionnel de la politique depuis de nombreuses années.

Pour toutes ces raisons, pour construire la **Figure 68** (p.413), « Pourcentage de députés occupant un poste d'ouvrier ou d'employé du secteur privé avant d'entrer au Parlement, France, 1958-2012 », je me suis appuyée pour la période 1958-2012 sur les travaux de Luc

¹⁰ <http://researchbriefings.parliament.uk/ResearchBriefing/Summary/CBP-7529>

Rouban, en particulier « Le renouvellement du personnel politique », *Cahiers français*, 297 (mars-avril 2017), pp.32-38 ; et pour 2017 sur les informations disponibles sur le site de l'Assemblée nationale, corrigées pour un certain nombre de mauvaises classifications flagrantes.

Taux de renouvellement des élus

En ce qui concerne le taux de renouvellement des élus (**Figure 69**, p.415), les données historiques pour la **France** (1885-1936) proviennent du livre *Elections législatives 26 avril & 3 mai 1936. Résultats Officiels* (Georges Lachapelle ; Paris, Le Temps, 1936). Cet ouvrage contient en effet un tableau présentant le nombre de sièges à pourvoir et le nombre de nouveaux élus pour chaque élection législative depuis 1885.

Les données pour la période récente (1958-2017) proviennent d'une part du *Monde* pour le nombre de nouveaux élus¹¹, et d'autre part de Wikipedia pour le nombre de sièges à pourvoir.

Pour les **Etats-Unis** : les données proviennent du rapport *Vital statistics on Congress*.¹²

Enfin, pour le **Royaume-Uni**, les données proviennent de la même source que pour l'origine socioprofessionnelle des députés : la House of Commons Library.

¹¹ http://abonnes.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/06/19/apres-les-legislatives-2017-75-de-l-assemblee-nationale-est-renouvelee-un-record_5147128_4355770.html

¹² <https://www.brookings.edu/multi-chapter-report/vital-statistics-on-congress/#datatables>

Bibliographie non exhaustive

Pour l'écriture de ce livre, je me suis plongée dans la lecture de très nombreux ouvrages, parfois à la recherche de données, parfois en quête d'éclairages pour mieux comprendre les régulations à l'œuvre dans les différents pays, souvent simplement fascinée par les travaux menés sur cette vaste question qu'est l'égalité démocratique et la crise de la représentation par mes collègues en sciences politiques, en économie ou encore en sociologie. Je fais ici la liste de quelques-uns des livres qui m'ont particulièrement aidés, en espérant que cela puisse être utile au lecteur désireux d'approfondir certains points. De nombreuses autres références sont également données dans le texte et les notes de bas de page du livre. La plupart des références indiquées ici ne sont pas citées directement dans le livre mais ont néanmoins joué un rôle important dans son écriture.

Lectures par pays sur le fonctionnement des systèmes électoraux, des partis politiques et les financements publics et privés de la démocratie

Comparaisons internationales

Ewing, Keith, Jacob Rowbottom & Joo-Cheong Tham (éditeurs) (2010): *The Funding of Political Parties: Where Now?*, CRC Press.

Gunlicks Arthur B. (1993). *Campaign and Party Finance in North America and Western Europe*. Westview Press.

KoB, Michael (2011): *The Politics of Party Funding. State Funding to Political Parties and Party Competition in Western Europe*. Oxford University Press.

Nassmacher Karl-Heinz (2009). *The Funding of Party Competition: Political Finance in 25 Democracies*. Nomos.

Allemagne

Adams, Karl-Heinz (2005) : *Parteienfinanzierung in Deutschland: Entwicklung der Einnahmenstrukturen politischer Parteien oder eine Sittengeschichte über Parteien, Geld und Macht*. Marburg: Tectum Verlag.

Oberreuter, Heinrich, Uwe Kranenpohl, Günter Olzog, Hans J. Liese (2000) : *Die Politischen Parteien in Deutschland: Geschichte, Programmatik, Organisation, Personen und Finanzierung*, Taschenbuch.

Belgique

Göransson, Marie & Jean Faniel (2008) : « Le financement et la comptabilité des

partis politiques francophones », *Courrier hebdomadaire du CRISP* 2008/4 (n° 1989-1990), pp. 6-92.

Iker, Laura (1991) : « Le financement et le contrôle des dépenses électorales des partis », *Courrier hebdomadaire du CRISP* (n°1323-1324).

Maddens, Bart, Braum Wauters, Jo Noppe & Stefaan Fiers (2006) : “Effects of Campaign Spending in an Open List PR System: The 2003 Legislative Elections in Flanders/Belgium,” *West European Politics*, 29(1), pp.161-168.

Maddens, Bart & Gert-Jan Put (2013) : “Office Effects and Campaign Spending in a Semi-Open List PR System: The Belgian/Flemish Federal and Regional Elections 1999–2010,” *Electoral Studies*, 32(4), PP.852-863.

Put, Gert-Jan, Bart Maddens & Jef Smulders (2015) : “Buying Local Votes: The Effect of Individual Campaign Spending Under a Semi-Open PR System in the Belgian Local Elections,” *Local Government Studies*, 41(1), pp.137-155.

Smulders, Jef (2013) : « Le financement et la comptabilité des partis politiques (2008-2013), » *Courrier hebdomadaire du CRISP* 2014/33 (n° 2238-2239), pp.. 5-6

Weekers, Karolien, Bart Maddens & Jo Noppe (2009): “Explaining the Evolution of the Party Finance Regime in Belgium,” *Journal of Elections, Public Opinion and Parties*, 19(1), pp. 25-48.

Canada

Ewing, Keith D. (1991) : *Money, Politics and Law: A Study of Electoral Campaign Finance Reform in Canada*, Clarendon Press.

Jansen, Harold J. & Lisa Young (éditeurs) (2011): *Money, Politics, and Democracy: Canada's Party Finance Reforms*, UBC Press.

Je conseille également pour le Canada la lecture des rapports publiés par la “Royal Commission on Electoral Reform and Party Financing”.

France

Agrikoliansky, Eric (2016). *Les partis politiques en France*. Armand Colin, 3^e édition.

Campana, André (1976) : *L'argent secret. Le financement des partis politiques*. Les 4 Vérités. Arthaud.

Doublet, Yves-Marie (1990): *Le financement de la vie politique*. Que sais-je ?: Collection encyclopédique. Presses universitaires de France.

François, Abel & Eric Phélippeau (2015) : *Le financement de la vie politique*. Armand Colin

Haegel, Florence (sous la direction de) (2007). *Partis politiques et système partisan en France*. Sciences Po.

Poirmeur, Yves (2014). *Les partis politiques. Du XIXe au XXIe siècle en France*. LGDJ.

Royaume-Uni

Butler, David (1989; 2^{de} édition 1995) : *British General Elections since 1945*, Basil Blackwell.

Butler, David et Gareth Butler (2000) : *Twentieth-Century British Political Facts 1900-2000*, Palgrave Macmillan.

Ewing, Keith (1982) : *Trade Unions, the Labour Party and the Law: A Study of the Trade Union Act 1913*, Edinburgh University Press, Edinburgh.

Ewing, Keith (1987): *The Funding of Political Parties in Britain*, New York: Cambridge University Press.

Ewing, Keith (2007) : *The Cost of Democracy. Party funding in Modern British Politics*, Hart Publishing.

Garnett, Mark & Philip Lynch (2007): *Exploring British Politics*, Longman.

Gwyn, Willam B. (1962): *Democracy and the Cost of Politics of Politics in Britain*, University of London, Athlone Press.

Johnston, Ron J. (1987): *Money and Votes: Constituency Campaign Spending and Election Results*, Croom Helm.

Johnston, Ron J. & Charles Pattie (2014): *Money and Electoral Politics. Local Parties and Funding at General Elections*, Bristol University Press.

Oler, David (2002): *Labour Party PLC: Party of Business*. Mainstream.

Pinto Duschinsky, Michael (1981). *British Political Finance 1830-1980*. American Enterprise Institute for Public Policy Research.

Pinto Duschinsky, Michael (1994). "British party funding 1983-1988," in Herbert E. Alexander et Rei Shiratori (éditeurs), *Comparative Political Finance among the Democracies*, pp.13-28, Boulder CO: Westview.

Pinto Duschinsky, Michael (2008): "Paying for the Party: Myths and Realities in British Political Finance", Policy Exchange.

Ross, J.F.S. (1955): *Elections and Electors: Studies in Democratic Representation*, Fair Lawn, N.J.: Essential Books.

Webb, Paul (2000) : *The Modern British Party System*, SAGE Publishing.

Quelques conseils de lecture sur la crise de la démocratie, le déficit de représentation et les solutions à y apporter

En anglais

Bartels, Larry (2008): *Unequal Democracy: The Political Economy of the New Gilded Age*. Russel Sage Foundation.

Cramer, Katherine J. (2016): *The Politics of Resentment: Rural Consciousness in Wisconsin and the Rise of Scott Walker*. Chicago Studies in American Politics. University of Chicago Press.

Frank, Thomas (2004) : *What's the Matter with Kansas? How Conservatives Won the Heart of America*. Henry Holt & Company.

Gilens, Martin (2012): *Affluence & Influence. Economic Inequality and Political Power in America*. Princeton University Press.

Hasen, Richard L. (2016) : *Plutocrats United. Campaign Money, the Supreme Court, and the Distortion of American Elections*. Yale University Press.

Hochschild, Arlie R. (2016) : *Strangers in their Own Land. Anger and Mourning on the American Right*. New Press.

Kuhner, Timothy (2014) : *Capitalism v. Democracy. Money in Politics and the Free Market Constitution*. Stanford University Press.

Lessig, Lawrence (2015): *Republic, Lost. The Corruption of Equality and the Steps to End It*. Grand Central Publishing.

Mayer, Jane (2016) : *Dark Money. The Hidden History of the Billionaires Behind the Rise of the Radical Right*. Doubleday.

Page, Benjamin and Martin Gilens (2017): *Democracy in America? What has Gone Wrong and What We Can Do About It*. University of Chicago Press.

Post, Robert C. (2014): *Citizens Divided. Campaign Finance Reform and the Constitution*. Harvard University Press.

En français

Duverger, Maurice (1951) : *Les partis politiques*. Armand Colin.

Fassin, Eric (2017). *Populisme : le grand ressentiment*. Editions Textuel.

Gaxie, Daniel (1978). *Le cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*. Paris, Le Seuil.

Manin, Bernard (1995) : *Principes du gouvernement représentatif*. Calmann-Lévy.

Revault D'Allonnes, Myriam (2016), *Le miroir et la scène. Ce que peut la représentation politique*. La couleur des idées, Le Seuil.

Rosanvallon, Pierre (2015), *Le bon gouvernement*. Le Suil.

Rousseau, Dominique (2015), *Radicaliser la démocratie. Propositions pour une refondation*. Le Seuil.

Weber, Max (1919), *Le savant et le politique*. Paris : Union Générale d'Éditions.